

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-1</b>  <b>19SGADL0201</b>

**SEANCE DU**  
**19 DÉCEMBRE 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>59</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>13 décembre 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>20 décembre 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>Adoption du procès-verbal du</b> <b>conseil communautaire du 21</b> <b>novembre 2019</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 12</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
M. DUPARAY (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)  
Mme DESPLANCHES (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)  
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Lionel DUBAND



Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2019.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2019.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019  
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

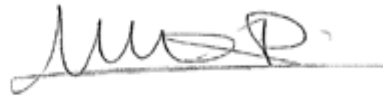
LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI





Service : Assemblées, affaires juridiques  
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 21 NOVEMBRE 2019**

**L'an deux mil dix neuf, le 21 novembre à dix-huit heures trente**, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - Mme Marie-Lise GRAZIA - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVault - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. SELVEZ (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
M. POLITI (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Josiane BERARD)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
M. GRONFIER (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)  
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Michel TRAMOY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Gilbert COULON

## SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES.....	4
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2019.....	4
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales .....	4
3. Délégation de certaines attributions du conseil au bureau et au Président .....	5
4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM ...	11
5. Création d'un service commun "Ingénierie et supports techniques des services numériques" – Autorisation de signature de la convention cadre et de ses annexes.....	12
II – QUESTIONS FINANCIÈRES.....	14
1. Débat d'Orientation Budgétaire.....	14
2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative.....	28
3. Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative .....	28
4. Budget annexe Assainissement collectif - Vote d'une décision modificative .....	28
5. Réaménagement contrat de prêt Caisse Française de Financement Local - Etalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé .....	28
6. Transport urbain - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature .....	28
7. AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier .....	28
III – DÉVELOPPEMENT URBAIN .....	30
1. Le Creusot - Cœur de Ville - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention.....	30
IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....	31
1. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Aide aux investissements - Adoption du règlement d'intervention .....	31
2. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Règlement de fonds de concours - Approbation .....	31
3. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Autorisation de signature des conventions d'accès aux plans d'eau communautaires.....	31
4. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Participation financière à la mise en œuvre de compteurs "verts" par les professionnels.....	31
5. Montchanin - ZA Henri-Paul Schneider - Vente de terrains, terrains bâtis et voiries au Groupe CAYON et régularisation foncière .....	36
6. Nuclear Valley - SCGI - Attribution d'une subvention dans le cadre du projet FUI COMPO .....	38
7. NOVIUM - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application.....	40
8. Montceau-les-Mines - 2 rue Darcy - Vente de terrain à la SCI POLITI .....	41
9. Filière AES - Centre universitaire Condorcet - Attribution de subvention - Convention d'objectifs - Autorisation de signature .....	42
10. Fonds d'aide au commerce rural - Ciry-le-Noble - Création commerce Multiservices - Attribution d'une subvention .....	48
11. Fonds d'aide au commerce rural - Saint-Eusèbe - Boulangerie LACASSAGNE - Attribution d'une subvention.....	48
VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	50

1. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la CUCM pour l'année 2018 .....	50
2. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2018/2019 .....	52
3. Gestion des déchets - CITEO - Contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) Signature d'un avenant .....	52
4. Gestion des déchets - Signature d'un contrat avec l'éco organisme Eco-mobilier pour la période 2018-2023 .....	52
5. Evacuation, valorisation de déchets et mise en centre d'enfouissement technique des produits non valorisables provenant des 5 déchèteries de la CUCM - Lots 1 à 10 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert .....	52
6. Création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince) .....	52
VII – PROXIMITÉ.....	55
1. Travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM - Lots 1 à 3 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert .....	55
2. Déplacements urbains - Avenant n <sup>o</sup> 9 au contrat de délégation du service public transport - Autorisation de signature.....	55

## MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

*(Le Président procède à l'appel)*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour, permettez-moi, comme je le fais habituellement, d'avoir un tout petit propos liminaire, il ne sera pas très long, pour évoquer quelques-unes des délibérations qui seront soumises à notre examen ce soir.

Lors de notre séance de septembre, je m'étais engagé à proposer des mesures pour aider les agriculteurs à réduire leur facture d'eau. Vous vous en souvenez, j'avais évoqué ce sujet. J'avais été interpellé, à une époque, par des maires et aussi par des personnes concernées et je m'étais engagé à ce que la communauté ait une réflexion rapide et puisse apporter des réponses. Ce que nous avons fait, un travail a été effectué en ce sens et c'est ce soir que nous allons décider, collectivement, si ces propositions sont adoptées.

Car cette année encore, le constat qu'on a pu faire, c'est que les agriculteurs ont été durement affectés par la sécheresse et il est probable que nous connaissons, dans les années qui viennent, les étés qui viennent, des périodes qui seront sans doute aussi chaudes et aussi sèches. Il fallait donc travailler assez vite puisque l'objectif était bien que, dès l'été prochain, il puisse y avoir des mesures concrètes qui se mettent en place.

Après un travail - que je qualifierai de collectif - partagé avec des exploitants agricoles, plusieurs maires de communes rurales et la Chambre d'agriculture - je salue d'ailleurs Bernard Lacour qui est dans l'assistance, le Président de la Chambre avec qui nous avons également travaillé, je le remercie pour ce travail et sa présence ce soir -, nous avons choisi de retenir trois types d'aides.

Avant de les évoquer - sachant que cela va passer en délibération tout à l'heure, je ne vais pas rentrer dans le détail -, je rappelle quelque chose d'important qui est que la piste d'un tarif différencié qui avait été envisagée n'a pas pu se mettre en place parce que, juridiquement, nous ne pouvons pas le faire. On ne peut pas appliquer ce genre de tarif qui concerne une seule catégorie d'usagers, comme les exploitations agricoles. C'est pourquoi cette piste a été abandonnée et nous avons concentré notre travail sur d'autres mesures.

La première mesure est une aide à l'installation de compteurs différenciés entre le logement et l'exploitation, qui peut représenter jusqu'à un tiers d'économies sur la facture d'eau.

Nous avons également eu pour volonté d'aider les agriculteurs à faire des économies sur le long terme. Ainsi, les exploitations qui investiront dans des dispositifs qui iront dans ce sens pourront être subventionnées par la communauté au taux maximum autorisé par la réglementation européenne, puisqu'il y a une réglementation.

Cette aide est également valable pour les communes qui souhaiteraient investir, ainsi que me l'a suggéré le maire de Perreuil, Enio SALCE, lors de ma visite cet été. Nous en avons discuté et j'ai souhaité que l'on exploite également cette piste-là sous forme de fonds de concours pour les communes qui pourraient elles-mêmes mettre en place des dispositifs. Je précise que ce ne sont pas des dispositifs pour arroser les stades ou les jardinières, parce que cela nous a aussi fait défaut dans nos communes, mais bien pour les agriculteurs.

Enfin, la communauté urbaine va permettre aux agriculteurs de prélever de l'eau dans trois plans d'eau dont elle est propriétaire.

Nous avons souhaité mettre en place un système simple et rapide afin de ne pas complexifier toutes les procédures mais, au contraire, avoir un dispositif qui réponde le plus vite possible aux demandes. C'est pourquoi les aides qui seront accordées ne seront pas conditionnées aux aides éventuelles accordées par d'autres. Par exemple, on ne va pas questionner l'exploitant pour savoir s'il a eu une aide de telle ou telle collectivité, structure. On ne conditionne pas, on aide. Il n'y a pas de préalable.

Voilà les grandes lignes que je développerai un petit peu plus tout à l'heure concernant ces aides.

Si nous nous prononçons ce soir en faveur de ces propositions, il sera proposé, lors de l'examen des budgets primitifs 2020 de décembre, une enveloppe dédiée de 200 000 €.

Cet accompagnement s'inscrit dans la même logique que le règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises que nous avons adopté en 2017. Nous allons d'ailleurs en parler tout à l'heure puisqu'une délibération propose d'accorder une aide à une septième entreprise, en l'occurrence Novium.

Autre sujet d'importance, le débat d'orientation budgétaire, sous le pilotage d'Hervé MAZUREK. Sans en dévoiler le contenu, je souhaite rappeler que, depuis le printemps 2019, la communauté urbaine a ouvert un cycle de refinancement d'une partie de sa dette afin de tirer parti des taux historiquement bas, puisque nous n'avons jamais connu des niveaux de taux aussi bas. Il fallait saisir cette opportunité, ce que nous avons fait. Cela s'est traduit par un gain net de plus de 500 000 € au total.

Nous avons donc fait le bon choix, ce qui nous a permis d'avoir tout de même des gains substantiels.

Nous avons parallèlement achevé la désensibilisation de la dette puisque nous n'avons plus aucun emprunt structuré à ce jour. L'encours est composé à plus de 85 % de taux fixes.

En 2020, nous allons encore maintenir une enveloppe d'investissement élevée - comme l'expliquera tout à l'heure Hervé MAZUREK - de plus de 33 millions, dont 25 millions sur le budget principal. Ce qui portera le niveau d'investissement sur le mandat à près de 140 millions, et ce sans augmenter les taux de fiscalité, ni dégrader nos ratios financiers.

Voilà pour les quelques éléments que je donne avant le débat sur les orientations budgétaires, en vous remerciant de votre attention. Vous voyez que mon propos a été assez court.

Si vous le permettez également, avant d'entamer officiellement notre conseil et d'examiner les délibérations, je vous propose de laisser la parole à Monsieur SAULNIER, le Président du conseil de développement durable. Comme il l'avait déjà fait l'an dernier, il va nous présenter les grandes lignes du rapport annuel de cette instance qui est une instance de démocratie locale, je le rappelle, qu'il anime avec beaucoup de dévouement depuis 5 ans.

Monsieur SAUNIER, si vous voulez bien venir au pupitre, Monsieur le Président, nous allons vous écouter. Merci.

**M. SAUNIER.** - Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communautaires,

L'équipe d'animation du conseil de développement durable apprécie d'abord qu'au-delà de l'obligation légale qui est faite de prendre connaissance de son rapport annuel, vous souligniez l'attention et l'intérêt que vous y portez en m'invitant à cette présentation chaque année.

Le rapport d'activité 2018-2019 du conseil de développement durable, qui vous a d'ailleurs été communiqué, a été débattu et approuvé en réunion plénière de ce conseil le 11 juillet 2019. C'est le quatrième de notre mandat qui se poursuit jusqu'en juillet 2021.

Pour ne pas abuser du temps que je vous remercie de bien vouloir m'accorder, je n'en reprendrai ici que les points clés et structurants.

Retenons d'abord, pour ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de ce conseil, que son renouvellement à mi-mandat prévu par le règlement intérieur, que vous aviez voté et qui régit son fonctionnement, a été organisé et que notre plénière de juillet a vu le départ de huit personnes et l'arrivée de neuf nouveaux membres. Les effectifs du conseil ne sont donc toujours pas au complet et la participation, c'est vrai, mériterait sans doute d'être plus continue.

Notre activité est cependant soutenue et, au cours de cette quatrième année de mandat, nous avons tenu cinq réunions plénières, 10 réunions d'atelier et groupe de travail et deux rencontres avec les habitants et acteurs du territoire.

L'accompagnement du conseil de développement durable au sein de la DEDT repose sur un engagement sans faille des personnels concernés que je remercie. Mais nous devons poursuivre les réflexions engagées avec les responsables au cours du présent exercice pour envisager son évolution et le renforcement de cet accompagnement dans le prochain mandat.

Pour ce qui concerne les travaux conduits par notre conseil, il faut d'abord rappeler qu'il a un rôle et un apport d'expertise citoyenne aux Politiques et aux programmes communautaires et à leur renforcement progressif. Ces travaux sont ainsi inscrits et de façon continue depuis notre installation dans le passage d'une mission purement consultative à une démarche contributive en collaboration avec les élus et les services en charge des dossiers travaillés.

À ce titre, nous avons suivi l'évolution et les amendements apportés au projet de PLUi après le report de son adoption. C'était notre première saisine. Nous avons mené à bien les



deuxième et troisième parties de notre saisine eau. Ces deux parties visent le bilan de la première année du nouveau service C.mon.O et des travaux sur l'état et la préservation de la ressource. Le rapport en cours de préparation sera examiné prochainement en plénière du conseil pour être remis au président de la communauté urbaine avant la fin de l'année.

Nous avons également suivi et contribué à l'élaboration du Plan climat air-énergie territorial et au bilan du programme Territoire zéro déchet zéro gaspillage. Ces deux programmes ont fait l'objet de deux annexes au rapport d'activité dont vous avez pu prendre connaissance.

Nous avons enfin – et je n'y reviendrai pas en détail – contribué au rapport annuel de développement durable de la communauté urbaine, rapport inscrit à votre ordre du jour ce soir.

Si nous sommes d'abord attentifs dans nos avis et dans nos contributions à ce que les actions et projets communautaires s'inscrivent dans la perspective fixée par le PADD de prise en compte de la transition écologique comme opportunité de changement et comme moteur pour le développement du territoire (je cite), nous insistons sur la nécessité d'un projet global et cohérent, d'une part, et sur celle de démarches impliquant de façon volontariste tous les acteurs d'un territoire qui doit désormais passer de territoire administré à territoire vécu et partagé.

C'est en ce sens que ce nouvel exercice a marqué la poursuite et le développement de notre engagement sur des travaux prospectifs. Dans le cadre de groupes de travail ouverts à des partenaires extérieurs, trois chantiers ont permis de poursuivre la réflexion des membres du groupe acteur économique sur les opportunités, les perspectives et la nécessité de développement d'un projet d'écologie industrielle, sur le développement de l'économie sociale et solidaire sur les questions de formation.

Une rencontre « Territoire et patrimoine » le 9 septembre 2018 a réuni une trentaine de participants. Les échanges et conclusions servent désormais de base à un travail engagé avec l'Ecomusée dans la perspective du nouveau projet scientifique et culturel de l'établissement.

Une rencontre « Projet alimentaire territorial » le 14 juin 2019 avec 50 participants de tous horizons a été porteuse d'une grande richesse de témoignages et d'une importante variété de contributions qui alimenteront nos propositions ultérieures sur ce thème.

C'est aussi, dans cette perspective d'une démarche partagée, cohérente et structurée, que nous avons ouvert une réflexion sur l'élaboration de propositions pour un projet territorial de développement durable. Nous engageons notre travail sur ce cinquième exercice pour soumettre nos propositions aux futurs élus conseillers communautaires.

J'en terminerai en évoquant deux autres événements qui ont marqué l'exercice et se sont inscrits dans cette logique de réflexion territoriale. Notre intervention à une conférence des maires nous a permis d'aborder avec eux les questions relatives à l'impact communal de nos travaux, à l'opportunité de notre projet territorial de développement durable, aux perspectives de démarches participatives partagées.

Nous serons attentifs à développer ce travail qui doit faire du conseil de développement durable communautaire celui de toutes les communes du territoire. Nous avons, par exemple et dans cette perspective, invité et accueilli les élus municipaux aux rencontres que je citais tout à l'heure.

Par ailleurs, une invitation très intéressante du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional à une réunion décentralisée au Creusot nous a permis de prendre contact avec cette institution. Ce rendez-vous a trouvé un prolongement dans la rencontre, à l'initiative du CESER, des conseils de développement de la Région Bourgogne-Franche-Comté en septembre. Les témoignages et les échanges ont permis de confronter points de vue et pratiques et de poser les prémices de coopérations régionales opportunes et pertinentes entre nos différents conseils de développement.

En conclusion et après avoir remercié toutes celles et tous ceux qui sont à mes côtés, les artisans de nos activités, je voudrais vous dire notre satisfaction de conduire, dans un contexte difficile, une mission importante pour la démocratie participative. Je préfère d'ailleurs le terme de démocratie contributive. Et notre espoir que la loi Proximité et Engagement, qui les avait d'abord remis en cause, maintienne le principe et les missions des conseils de développement qui, depuis près de 20 ans, constituent la forme de concertation citoyenne la plus structurée au service des territoires et aux côtés des élus.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.** - Merci Monsieur le Président. Il y a peut-être des questions sur le rapport d'activité qui vient d'être présenté ? Peut-être, je ne sais pas. N'hésitez pas. Non ? Pas de question.

Monsieur le Président, merci encore une fois pour ce travail accompli. Je crois que votre conclusion en dit beaucoup sur le rôle du Conseil de développement durable. Nous avons été précurseurs en la matière, nous l'avons dit aussi. Je rappelle que c'est un conseil de développement, mais aussi et surtout durable, ce qui n'est pas le cas de tous les conseils de développement. C'est aussi en cela que nous sommes précurseurs, et puis parce que nous avons aussi eu la volonté de laisser travailler le conseil de développement sans présence d'élus, sauf à l'invitation du président quand il l'a souhaité. Ceci de manière à être dans un environnement de travail tout à fait autonome.

En tout cas, l'état d'esprit qui a régné durant ces années de travail me convient tout à fait et je tenais à saluer vraiment votre investissement car cela tient beaucoup à celui qui pilote, donc vous, Monsieur SAUNIER. Même si on peut regretter que la participation citoyenne ne soit pas à la hauteur de ce que l'on peut espérer dans une instance comme celle-là, il n'empêche que ceux qui ont participé ont bien contribué. Merci beaucoup.

Voilà, mes chers collègues, je vous invite maintenant à examiner nos délibérations.

### **Désignation du secrétaire de séance**

*M. Gilbert COULON est désigné secrétaire de séance.*

*Observations : Désignation à l'unanimité*

## **I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

### **1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2019**

**M. le Président.** - Le procès-verbal du conseil du 26 septembre amène-t-il des remarques avant adoption ? Pas de remarque.

Pas d'abstentions ?

Pas de contre ?

Il est adopté.

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2019.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Président.** - Est-ce que le compte rendu des décisions qui ont été prises demande des précisions ou des questionnements ? Monsieur CATON.

**M. CATON.** - Je vous remercie de nous avoir communiqué la rentabilité de l'affaire. Par contre, j'ai fait le total des remboursements anticipés. On arrivait à 3,7 millions et des poussières et, pour le refinancement, on avait 4,6 et 5,6 millions. Quelle est la différence ?

**M. le Président.** - Je note. Je vous répondrai tout à l'heure.

**M. CATON.** - Merci.

**M. le Président.** - Avez-vous une autre remarque ?

**M. CATON.** - Non, c'est tout.

**M. le Président.**- Est-ce qu'il y a en a d'autres ? Très bien. Je prends acte et puis on apportera les réponses, comme d'habitude, à la fin du conseil.

*Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 26 septembre 2019.*

### **3. Délégation de certaines attributions du conseil au bureau et au Président**

**M. le Président.**- Ensuite, cela rejoint le sujet que j'évoquais tout à l'heure puisque nous allons - je l'espère en tout cas - adopter les délibérations que je vous proposerai pour l'aide aux agriculteurs. Il s'agit d'aller vite, de ne pas attendre les conseils pour pouvoir apporter ces aides. Et, pour aller vite, il faut déléguer, au président en l'occurrence, pour que je puisse ensuite signer les documents de manière à apporter les aides le plus vite possible puisque le Code général des collectivités le permet, à l'exception de certaines questions dont vous avez la liste. Je ne vais pas la reprendre. Là, en l'occurrence, c'est parfaitement possible.

Il vous est donc proposé de me permettre d'autoriser le versement des aides que j'évoquais tout à l'heure : des compteurs différenciés, mais aussi les fonds de concours avec les communes et les subventions que nous apporterons aux exploitants agricoles, le cas échéant.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

C'est adopté. Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'abroger sa délibération de délégation d'attributions en date du 20 décembre 2017 ;*
- *De déléguer, pour la durée du mandat, au bureau communautaire d'une part, et au Président de la CUCM d'autre part, les attributions listées ci-dessous ;*
- *De préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux agents bénéficiaires de délégation de signature.*

<i>Délégations consenties au Bureau de la Communauté Urbaine :</i>
--

*En matière domaniale :*

- *Acquisition, cession, échange de terrains, bâtis ou non, dont le montant est supérieur à 20 000 €, et passation des conventions préalables à ces transactions, à l'exclusion des opérations intervenant en matière économique qui doivent rester du ressort du conseil de communauté ;*
- *Conduite des procédures d'enquête publique hors voirie ainsi que prise de tous les actes et avis en lien avec cette procédure ;*
- *Dans le cadre de la procédure d'expropriation, et après que le Conseil ait pris la décision de mettre en œuvre cette procédure, lancer les enquêtes publiques, fixer le montant des indemnités dans la limite de l'estimation des Domaines (+ ou - 10 %) et prendre toute décision en lien avec les enquêtes publiques ;*

*En matière de voirie :*

- *Décider de l'enfouissement des réseaux de la CUCM ;*

*En matière de logement :*

- *Acquisition, cession de terrains en vue de la réalisation de logements sociaux ;*
- *Passation des conventions visant des améliorations de service dans le logement social et leurs avenants ;*
- *Attributions des subventions dans le cadre du dispositif GPRU ;*
- *Conclusion des conventions de réservation de logements sociaux suite à garantie d'emprunt et à versement de subventions par la CUCM à l'OPAC ;*
- *Financement de logements locatifs sociaux en PLUS, PLAI, PLS ;*
- *Demande de programmation du financement, à l'Etat, de logements locatifs sociaux ;*

*En matière d'urbanisme :*

- *Passation des conventions de participation financière des constructeurs aux équipements publics dans le cadre des concessions d'aménagement ;*
- *Dépôt de dossiers d'autorisation et de déclaration pour les projets concernés par les obligations de la loi sur l'eau, conduite des procédures et signature des conventions afférentes ;*
- *Dépôt des dossiers, conduite des procédures et signature des conventions afférentes pour les projets d'aménagement approuvés et soumis aux obligations du code de l'environnement : étude d'impact, études environnementales, inventaires faune/flore, espèces protégées (dont CNPN) ;*
- *Passation des conventions, à intervenir entre la CUCM et ses communes membres, en matière de superposition d'affectation du domaine public ;*

*En matière de finances et de patrimoine :*

- *Prononcer les admissions en non-valeur ;*
- *Approuver les garanties d'emprunt et leurs avenants, portant sur le logement social, et les EHPAD, dont le montant est supérieur à 500 000 € ;*
- *Procéder à l'achat, à la vente de gré à gré, à la sortie de l'actif et à la réforme de biens mobiliers dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € ;*
- *Négociation et conclusion des opérations de vente et d'achat de véhicules et de matériels ;*

*En matière d'informatique et de TIC :*

- *Conclusion de convention avec les communes membres en matière de technologie de l'information et de la communication, et le cas échéant, fixer la durée d'amortissement du fonds de concours octroyé ;*
- *Passation et signature des conventions à intervenir avec les communes pour l'accès des écoles au haut débit ;*
- *Conclusion de conventions avec les communes pour la mise à disposition à titre gratuit de matériel informatique mobile (type tablettes, vidéoprojecteurs, consoles vidéos, appareil photo numérique.) ;*
- *Passation et signature des conventions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des données numériques relatives aux installations de transport d'électricité ;*

*En matière de transports :*

- *Passation des conventions de délégation de compétences avec les communes membres en matière de transports scolaires ;*
- *Passation des conventions à conclure avec le département, ou avec la région, en matière de transports, notamment scolaires ;*

*En matière de marchés publics :*

- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant individuel est compris entre 90 000 et 1 999 999 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (marchés de travaux, de fournitures ou de services).*
- *Il est précisé que le terme « marché » désigne le contrat conclu individuellement avec l'entreprise retenue lors de l'attribution et ceci sans prise en compte, pour l'application de la présente délégation, du montant total de la procédure globale qui a pu être organisée en raison notamment du montant total de l'opération de travaux, de la sous-famille de nomenclature interne ou de l'unité fonctionnelle de fournitures et services qui a été lancée pour l'attribution des différents marchés à intervenir.*
- *Le seuil de délégation s'apprécie indépendamment de la procédure de passation mise en œuvre et chaque lot doit donc être pris en compte de manière individuelle pour apprécier ce seuil de délégation*
- *Prendre les décisions suivantes pour les marchés de maîtrise d'œuvre, dont le montant est compris entre 90 000 et 1 999 999 € HT (il est précisé que le terme de marché désigne le contrat individuel passé avec le maître d'œuvre, indépendamment du montant total figurant dans la nomenclature interne ou l'unité fonctionnelle définie en amont et ayant généré le type de procédure) ; déterminer la localisation de l'opération, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et, le cas échéant, fixer le montant de la prime à verser aux candidats, fixer de la même façon le montant des indemnités à allouer aux personnes participant aux jurys en raison de leur qualification professionnelle ;*
- *Constitution de groupement de commande, passation de la convention et désignation des représentants de la CUCM ;*
- *Annulation des pénalités de retard en matière de marchés publics et de délégation de service public ;*

*En matière de personnel :*

- *Création et transformation, suppression des emplois permanents/non-permanents, ainsi que des emplois pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité ;*

- Mise à jour du tableau des effectifs ;
- Création d'emplois d'avenir, de contrats aidés, contrats unique d'insertion, services civiques ;
- Passation des conventions à intervenir avec la Protection Judiciaire de la jeunesse pour l'accueil des jeunes condamnés à une peine d'intérêt général ;
- Passation et signature des conventions de mise à disposition de personnel ;

Pour l'écomusée :

- Instruction des dossiers administratifs concernant le fonctionnement courant des musées communautaires et n'entraînant aucun coût financier pour la communauté urbaine (versement d'images sur la base Joconde, démarches pour l'obtention d'un numéro ISBN nécessaire à la commercialisation de nos publications...) ;
- Passation de conventions portant donation à la communauté urbaine d'objets destinés à enrichir ses collections, que ce soit avec des particuliers ou avec des institutionnels ;
- Passation des conventions de billetterie conclues entre l'écomusée et d'autres structures ;
- Passation des conventions de partenariat entre l'écomusée et les établissements scolaires ;

En matière d'eau et d'assainissement :

- Passation de convention de vente et d'achat d'eau avec les communes, les EPCI, Voies Navigables de France ou les sociétés privées ;
- Passation des conventions de déversement des eaux usées ;
- Demandes de participation financière pour les projets menés dans le cadre de la compétence eau et assainissement ;
- Passation des conventions concernant la préservation de la ressource en eau du territoire de la CUCM ;
- Passation et signature des conventions tripartites pour l'admission et le traitement des graisses et matières de vidange ;

A titre divers

- Passation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique et leurs annexes et des conventions de gestion d'équipement, avec les communes membres de la communauté urbaine
- Passation des conventions avec l'Aéroclub du Bassin Minier ;
- Passation de conventions, en matière de développement économique, n'engageant pas financièrement la CUCM ;
- Décider de l'adhésion de la Communauté Urbaine à un autre organisme, non Etablissement public intercommunal, procéder à la désignation de ses représentants et décider du versement de la cotisation financière subséquente ;
- Procéder à la désignation des représentants de la CUCM dans les divers organismes ou elle bénéficie d'une représentation ;
- Passation et signature des conventions pour le traitement des imprimés gratuits ;
- Adopter et signer les règlements intérieurs nécessaires au fonctionnement des services de la communauté ou des services mis en place pour les administrés ;

Délégations consenties au Président de la Communauté Urbaine :
--

En matière domaniale :

- Acquisition, cession, échange de terrains, bâtis ou non, dans la limite de 20 000 €, et passation des conventions préalables à ces transactions, à l'exclusion des opérations intervenant en matière économique ;
- Constater la désaffectation, procéder au classement et déclasser des voiries du Domaine Public communautaire, lancer les enquêtes publiques ;
- Décisions d'incorporation et de sortie des biens dans le domaine public (désaffectation et déclasser des biens ; affectation et classement des biens) ;
- Procéder à l'alignement en fonction des documents d'urbanisme ;
- Décider des conventions d'occupation du Domaine Public à passer avec les opérateurs de télécommunications pour l'implantation des équipements de radiotéléphonie et de fixer le montant des redevances afférentes, la même délégation étant accordée pour les avenants ;
- Convention de concession et de constitution de servitude à intervenir avec les particuliers et les opérateurs pour notamment les réseaux de gaz et d'électricité notamment ainsi que le montant de l'indemnisation à verser à ce titre ;
- Décider des conventions d'occupation du Domaine Public, notamment celles à passer avec les opérateurs de télécommunication pour l'enfouissement et l'extension des réseaux, pour le raccordement au réseau d'assainissement des industriels et avec le SYDESL ou d'autres opérateurs privés pour l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques ; décider des conventions d'occupation du Domaine Public à passer avec le département, dans le cadre de travaux de voirie, et de fixer le montant des redevances afférentes. La même délégation est accordée pour les avenants modifiant les conventions précitées ;
- Signer les devis transmis par les entreprises de vente d'électricité dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public ;

- Approuver les opérations foncières à régulariser par un acte administratif et autoriser la signature dudit acte administratif ;
- Décider des occupations temporaires des propriétés privées et de l'indemnisation des propriétaires ;
- Passation et signature de conventions avec l'ensemble des concessionnaires et opérateurs de téléphonie pour les raccordements ou extensions de réseaux ;
- Passation et signature de conventions avec les opérateurs de gaz et d'électricité et avec les particuliers pour les raccordements ou extensions de réseaux ;
- Passation et signature des conventions autorisant la communauté à intervenir sur des terrains appartenant à des personnes privées, et cela pour réaliser des études, des diagnostics ou des sondages préalables à des travaux publics dans le cadre des projets d'aménagement communautaire ;
- Indemnisation des dommages de travaux publics dans le cadre des travaux communautaires
- Passation et signature des conventions à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier pour autoriser ce dernier à mener les négociations et à faire son affaire des acquisitions réalisées pour le compte de la CUCM ;
- Autoriser le concessionnaire à céder des biens pour le compte de la CUCM dans le cadre d'une Zone d'Aménagement concertée ;

#### En matière d'urbanisme

- Exercer au nom de la Communauté Urbaine les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme ;
- Déléguer ponctuellement le droit de préemption, pour l'acquisition du bien qui fait l'objet d'une DIA, notamment à l'Etablissement Public Foncier ou à l'une des communes de la CUCM qui a un projet communal à mener pour réaliser une opération, ou une des actions listées à l'article L300-1 du code de l'urbanisme ;
- Décider du transfert, dans le domaine public communautaire, des voiries et des équipements réalisés par les lotisseurs (publics ou privés) et de signer les conventions subséquentes ainsi que les actes authentiques ;
- Approuver les projets et de déposer les autorisations d'occupation des sols subséquentes au nom de la CUCM, maître d'ouvrage (permis d'aménager, de démolir, de construire, déclarations préalables et demande de certificats d'urbanisme) selon les dispositions du Code de l'urbanisme ;
- Dépôt des dossiers de candidature aux appels à projets en matière d'urbanisme et d'environnement ;
- Dépôt de dossiers de demande de subventions pour les études d'urbanisme (études urbaines, environnementales, d'habitat et de déplacements) et signature des documents afférents ;
- Dépôt de dossiers d'examen au cas par cas auprès de la DREAL dans le cadre d'aménagements ;
- Décider de la signature des conventions d'extension des réseaux de gaz pour desservir les lotissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM et d'en fixer, le cas échéant, les modalités financières. La même délégation est accordée pour leurs avenants ;
- Signature des procès-verbaux de remise d'ouvrages ;

#### En matière juridique

- Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, et sans aucune restriction, c'est-à-dire du fait de l'ensemble de ses activités, agents et biens, de ses droits et obligations et devant toutes les juridictions tant administratives, commerciales, pénales, civiles, etc... sans exception et ce, par toutes voies d'action, d'intervention ou autre, tant en première instance qu'en appel ou cassation, ou pour des procédures d'urgence, etc... ainsi qu'auprès des organes obligatoirement ou facultativement compétents pour l'examen de voies de droit préalables à la saisine de la justice ; décider de se désister des actions intentées ;
- Décider de missionner, rémunérer et régler les frais d'avocats, huissiers, experts et notaires dans la limite d'honoraires inférieurs à 89 999 € HT ;
- Passation des avenants aux contrats de crédit-bail ;
- Saisir, pour avis, la commission consultative des services publics locaux afin qu'elle examine annuellement le fonctionnement des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière et afin qu'elle donne un avis consultatif sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat ;
- Décider et signer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes et, le cas échéant, de décider de la vente des véhicules accidentés à la compagnie d'assurance ;
- Prévenir ou régler par transaction, conformément à l'article 2044 du Code Civil, les litiges nés ou à naître, et notamment les sinistres non garantis par les contrats d'assurances ou inférieurs aux montants des franchises ;
- Décider de la conclusion et de la révision, de la résiliation des baux immobiliers, des commodats (prêts à usage) et des conventions d'occupation ainsi que des promesses et ceci quel que soit leur durée, que la CUCM soit propriétaire ou occupant ;
- Décider des mandats spéciaux à accorder aux élus et des conditions de remboursement en matière de commissions des services publics locaux, déterminer les conditions dans lesquelles les listes doivent être déposées avant les élections ;

#### En matière de logement

- Prendre toute décision, et de signer tout document, relatif au séjour des gens du voyage sur les aires d'accueil aménagées et gérées par la communauté urbaine ;
- Attribution des subventions dans le cadre de l'OPAH ;

#### En matière de finances et de patrimoine

- Approuver les garanties d'emprunt, et leurs avenants, portant uniquement sur le logement social et les EHPAD, plafonnées à 500 000 € ;
  - Procéder à l'achat, à la vente de gré à gré et à la réforme de biens mobiliers d'un montant inférieur à 90 000 € ;
  - Donner l'autorisation à des particuliers de procéder à de l'élagage ou à des coupes de bois sur des terrains appartenant à la CUCM ;
  - Accepter les dons et legs
  - Accepter les devis établis par ErDF, ou par le SYDEL 71, fixant le montant de la participation pour les extensions des réseaux électriques rendues nécessaires par la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
  - Fixer la participation financière à verser au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (le SYDESL 71) lorsque le syndicat réalise des travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain communautaires ;
  - Fixer la participation financière à verser aux opérateurs de téléphonie lorsque l'opérateur réalise des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, à la faveur des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, et signer les conventions subséquentes ;
  - Créer et/ou supprimer des régies comptables et fixer le montant de l'indemnité à verser aux régisseurs et à leurs mandataires ou suppléants ;
  - Procéder à la réalisation de nouveaux emprunts de toute nature notamment des emprunts obligataires ou en devises, à court, moyen ou long terme, destinés au financement des investissements prévus dans le budget, dans la limite du montant inscrit dans celui-ci Les emprunts pourront faire l'objet d'un amortissement linéaire, le cas échéant avec faculté de procéder à un différé d'amortissement, ou d'un remboursement in fine. Les contrats d'emprunts pourront inclure des stipulations permettant de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, des remboursements anticipés et/ou des consolidations. Les index qui pourront être utilisés pour la fixation des taux d'intérêts seront notamment l'EURIBOR, l'EONIA ou l'inflation. Les taux d'intérêt pourront être fixes ou variables ;
  - Passer à cet effet les actes, contrats et avenants pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts contractés, à savoir le réaménagement de la dette par la renégociation, le remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt ;
- A ce titre, le Président pourra notamment réaménager la dette de la manière suivante :
- en passant d'un taux variable à un taux fixe ou d'un taux fixe à un taux variable ;
  - en modifiant une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
  - en instaurant des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé ou de consolidation ;
  - en modifiant la durée du prêt ;
  - en procédant à un différé d'amortissement ;
  - en modifiant la périodicité et le profil de remboursement ;
- Prendre toute mesure pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, et de signer des contrats d'ouverture de crédits ;
  - Recourir à des instruments de couverture (contrats d'échange de taux ou SWAP, d'accord de taux futurs, de terme contre terme, de garantie de taux plafond et/ou de taux plancher dont les index pourront être T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR...) et donc de :
    - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
    - retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
    - passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
    - résilier l'opération arrêtée,
    - signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées précédemment.
  - Approuver les plans de financement définitifs, déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers, et mener à bien l'ensemble des démarches afférentes, au titre du contrat de territoire de la communauté urbaine, du feder, feader, leader et du contrat de ville ;
  - Se prononcer sur les actions réalisées par les communes au titre du contrat de territoire, du contrat de ruralité, du feder, feader, leader et du contrat de ville ;
  - Prendre les décisions administratives de consignation et signer les documents afférents ;
  - Dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local ;

#### En matière de marchés publics :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant individuel est inférieur ou égal à 89 999 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (marchés de travaux, de fournitures ou de services).
- Il est précisé que le terme « marché » désigne le contrat conclu individuellement avec l'entreprise retenue lors de l'attribution et ceci sans prise en compte, pour l'application de la présente délégation, du montant total de la procédure globale qui a pu être organisée en raison notamment du montant total de l'opération de travaux, de la sous-famille

de nomenclature interne ou de l'unité fonctionnelle de fournitures et services qui a été lancée pour l'attribution des différents marchés à intervenir.

Le seuil de délégation s'apprécie indépendamment de la procédure de passation mise en œuvre et chaque lot doit donc être pris en compte de manière individuelle pour apprécier ce seuil de délégation.

- Prendre les décisions suivantes pour les marchés de maîtrise d'œuvre, dont le montant est inférieur ou égal à 89 999 € HT (il est précisé que le terme de marché désigne le contrat individuel passé avec le maître d'œuvre, indépendamment du montant total figurant dans la nomenclature interne ou l'unité fonctionnelle définie en amont et ayant généré le type de procédure); déterminer la localisation de l'opération, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et, le cas échéant, fixer le montant de la prime à verser aux candidats, fixer, de la même façon, le montant des indemnités à allouer aux personnes participant aux jurys en raison de leur qualification professionnelle.

- Conclusion des avenants de cession en matière de marché public sans limitation de montant et, d'une façon générale, conclusion de tous les avenants qui n'ont pas d'incidence financière et qui ne visent pas non plus à modifier les délais d'exécution du marché auxquels ils se rapportent ;

- Passation des avenants, en matière de marchés publics et de contrats de délégation de service public, pour prendre en compte les évolutions ou les changements affectant les indices ;

En matière de personnel :

- Attribuer la dotation d'habillement et d'équipement de certains personnels, dans les limites réglementaires et procéder à l'affectation des véhicules communautaires ;
- Fixer la liste des emplois ouvrant droit à une concession de logement au titre des régimes de la « nécessité absolue de service » ou de la « convention précaire avec astreinte » ;
- Prendre les décisions relatives à la formation du personnel ;
- Signature des conventions pour l'accueil et la rémunération des stagiaires ;

Pour l'écomusée et le service communication

- Passation de conventions de dépôts-ventes, que la communauté urbaine soit déposant ou dépositaire, par lesquelles des publications ou des objets divers sont confiés pour être vendus, moyennant commission.
- Passation de conventions portant sur le droit d'auteur, que ces conventions concernent l'acquisition par la communauté urbaine du droit d'exploiter l'image d'un bien, ou bien qu'elles permettent de céder à un tiers le droit de reproduction ou le droit de représentation d'un bien pour lequel la communauté est propriétaire ou exploitant des droits d'auteur ;
- Passation et signature de conventions de prêts d'objets ou d'expositions que la CUCM bénéficiaire de ces prêts ou qu'elle autorise ces prêts ;
- Passation et signature des conventions à intervenir avec des particuliers ou des professionnels pour l'utilisation du jardin de la villa Perrusson ;

En matière informatique et TIC

- Passations des conventions d'achat de données informatiques à des organismes publics ou privés ;
- Passation des conventions d'échange et de mise à disposition, à titre gracieux, de données ;
- Convention pour la cession, à titre gratuit, de matériels et logiciels à des associations de parents d'élèves, à des associations de soutien scolaire, ou à des associations d'étudiants ;
- Convention de gestion du système d'information de certaines entités ;
- Déclaration à la CNIL lors de la mise en place d'un nouveau logiciel informatique ;
- Demande de certificats électroniques pour le transfert de données électroniques de manière sécurisée ;
- Achat de certificats électroniques ;
- Passation et signature des conventions relatives aux accès, services et contenu numérique au profit des écoles ;
- Passation et signature des conventions relatives aux Espaces Numérique de Travail ;

A titre divers

- Passation et signature des conventions relatives aux conditions de sécurité sur les chantiers de la communauté ;
- Attribution de fonds de concours aux communes pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'entretien des chemins ruraux ; fixation de la durée d'amortissement de ces fonds de concours ;
- Signature des demandes de certificats d'économie d'énergie et notamment des attestations sur l'honneur ;
- Signature des protocoles de sécurité, des déclarations conjointes d'absence de plan de prévention et des permis feu.
- Avis sur l'ouverture des commerces au-delà de 5 dimanches dans l'année sur saisine du maire de la commune d'implantation



- *Signature des PV de remise d'ouvrage lorsqu'ils ne sont pas annexés à une convention de maîtrise d'ouvrage unique.*
- *Attribution et versement des aides aux exploitants agricoles pour l'installation de compteurs vert ;*
- *Attribution et versement des aides aux exploitants agricoles pour la réalisation de travaux de forage ou de retenue d'eau.*
- *Attribution et versement de fonds de concours aux communes pour la réalisation de travaux de forage ou de retenue d'eau destinés à une utilisation conjointe des exploitants agricoles ;*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

#### **4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM**

**M. le Président.** - C'est maintenant un rapport habituel, essentiel. Si vous le permettez, je vais passer la parole à Laëtitia MARTINEZ car c'est elle qui travaille beaucoup sur ces sujets-là, dans d'autres collectivités mais aussi dans celle-ci.

Laëtitia MARTINEZ.

**Mme MARTINEZ.** - Merci Monsieur le Président.

Il s'agit de la présentation du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté urbaine qui, je le rappelle, est une obligation légale depuis la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ce rapport de situation qui est plus particulièrement en lien avec les ressources humaines de la collectivité est l'occasion de rappeler les inégalités qui sont encore à l'œuvre et plus particulièrement les inégalités professionnelles.

Quelques éléments de contexte national. Aujourd'hui, les femmes réalisent encore 72 % des tâches domestiques, ce qui n'est pas sans lien avec le fait qu'aujourd'hui, un tiers des femmes travaillent à temps partiel contre à peu près 8 % des hommes, ce qui n'est pas sans lien avec le fait qu'on constate encore aujourd'hui 24 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes dans ce pays. Ce qui signifie donc que depuis le mardi 5 novembre à 16 h 47, les femmes travaillent gratuitement.

Cette petite précision mise à part, ce rapport est aussi l'occasion pour nous d'avoir une photographie de la collectivité, de la manière dont elle aborde ses ressources humaines au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je ne vous ferai pas le commentaire de chacun des tableaux qui sont présents à l'intérieur de ce rapport, mais juste souligner quelques spécificités qui sont propres à la communauté urbaine.

La première d'entre elles. Contrairement à beaucoup de collectivités qui sont très majoritairement féminines, à la communauté urbaine, les femmes représentent 28 % des agents de la collectivité. C'est lié – comme nous l'avons déjà expliqué précédemment – aux compétences de la communauté urbaine et à la prédominance de la filière technique au sein de la communauté, les femmes ne représentant que 7 % des agents de la filière technique.

Deuxième point que je souhaitais souligner, mais comme on le constate de la même manière dans d'autres collectivités, il y a aujourd'hui plus d'hommes que de femmes accédant aux postes de direction, ce qui souligne bien le plafond de verre auquel sont confrontées les femmes de manière générale.

Troisième point. Au sein de la communauté urbaine, on constate cependant un recours au temps partiel qui est moins fort que le chiffre que j'évoquais, le chiffre d'un tiers des femmes dans mon introduction sur la situation nationale. On est à peu près à 15,3 % des femmes.

Enfin, un petit point sur les avancements de grade puisque cela participe aussi de la question de l'égalité notamment salariale. Je voulais souligner que, pour l'année 2019, 43 % des avancements de grade avaient concerné les femmes agentes de la communauté urbaine, les femmes ne représentant que 25,48 % des fonctionnaires de la communauté. Ce qui montre bien aussi l'attention qui y est portée.

Enfin, et je terminerai mon rapport par cet élément, je voudrais simplement souligner qu'il y a eu une erreur de rédaction dans le paragraphe qui est en gras, avant le montant partiel, qui n'a pas pu être pris en compte. Je me permets - nous l'avons évoqué ensemble, Monsieur le Président, avant cette session, simplement de citer les petites corrections de rédaction.

« Par conséquent, à situation égale, même ancienneté, même niveau de responsabilité, le système de rémunération actuellement en vigueur à la communauté urbaine participe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, mais le rapport souligne particulièrement la sous-représentation des femmes au sein de la filière technique et le plus difficile accès des femmes aux postes de direction ». Nous souhaitons effectivement mettre en lumière ces deux points plus particulièrement puisque, dans le cadre de la loi du 6 août 2019, la loi de transformation de la fonction publique, les collectivités de plus de 20 000 habitants devront, d'ici à la fin de l'année 2020, mettre en place un plan d'action sur le volet « ressources humaines ». Merci.

**M. le Président.**- Merci. Ce rapport suscite-t-il des réactions ? Non, pas de réaction. On prend donc acte de ce rapport. Il y a encore du boulot, c'est ce qu'on peut dire. C'est vrai à la communauté, mais c'est vrai ailleurs aussi. Mais c'est vrai à la communauté, il faut le reconnaître. On avance mais on est parfois en situation non pas d'échec, mais on stagne. Mais comme l'a dit le rapport, on est sur des métiers qui, encore aujourd'hui, attirent sans doute plus les hommes que les femmes, mais je pense qu'il faut, y compris dans des métiers où nous-mêmes nous pourrions mettre des barrières, lever ces barrières. En tout cas, j'en ai la volonté, ainsi que d'ouvrir ces filières, ouvrir ces métiers aux femmes, en tout cas pour celles qui peuvent être intéressées par les filières techniques. Il faut de plus en plus aller vers cela.

Merci.

*Le conseil prend acte du rapport annuel, annexé à la présente délibération, relatif à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **5. Création d'un service commun "Ingénierie et supports techniques des services numériques" – Autorisation de signature de la convention cadre et de ses annexes**

**M. le Président.**- Nous passons ensuite à la création d'un service commun « Ingénierie et supports techniques des services numériques » avec Montserrat REYES.

**Mme REYES.**- Merci Président.

Dans le cadre du développement des coopérations entre la communauté et les communes membres, trois groupes de travail thématiques ont été mis en place au printemps, dont l'un traite de la thématique des systèmes d'information.

L'une des pistes de mutualisation identifiée porte sur l'ingénierie technique que les services communautaires pourraient assurer au profit des communes, en matière informatique entre autres.

Le groupe de travail précité est piloté par la commune du Breuil et constitué des communes de Montcenis, Perrecy-les-Forges, Marmagne, Génelard, Montceau-les-Mines, Le Creusot et Sanvignes-les-Mines. A ce jour, le travail se poursuit et le groupe s'est déjà réuni deux fois, au mois de juin et début octobre.

Au cours de ces réunions, il est apparu que les communes avaient besoin d'être accompagnées en matière d'ingénierie informatique et qu'elles souhaitaient également bénéficier des infrastructures et moyens informatiques de la CUCM. Elles pourraient ainsi accéder à des services qu'elles ne peuvent acquérir seules actuellement. De son côté, la communauté pourrait bénéficier d'effets positifs de seuil ou de volume et partager des coûts fixes.

Il est donc proposé la création d'un service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques qui assurera la mise à disposition partielle, au profit des communes de certains personnels affectés à la Direction des systèmes d'information et d'information géographique et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires.

Ce service commun fera l'objet d'une convention. Celle-ci énumérera les missions du service commun, ses modalités de fonctionnement, les règles de facturation des services rendus et la structure de gouvernance à mettre en place. Le projet est joint en annexe.

Une annexe contiendra notamment les services proposés aux adhérents, avec leur coût et mode de facturation. Cette annexe sera amenée à évoluer régulièrement, pour ajouter ou retirer

des services et actualiser leur coût, en fonction des évolutions du système d'information de la communauté.

Une fiche d'impact annexée à la convention décrira les effets de la création de ce service commun sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération ainsi que les droits acquis pour les agents.

La création de ce service commun a été soumise pour avis au comité technique de la CUCM le 7 novembre 2019.

Il est précisé que chaque commune membre de la CUCM pourra bénéficier de ce service sous réserve d'approbation et de signature de la convention de création de service commun annexée. Chacune pourra souscrire à un ou plusieurs des services proposés, selon ses besoins.

Cette démarche vise ainsi à expérimenter cette forme de mutualisation entre la communauté urbaine et les communes volontaires. Elle fera ainsi l'objet d'un suivi, d'un bilan et des adaptations nécessaires.

Je peux peut-être ajouter que, dans un premier temps, on a identifié cinq services qui seront proposés et ils peuvent être souscrits indifféremment et individuellement. Par la suite, on verra les évolutions à apporter à ces services.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

On va de plus en plus vers la mutualisation. On franchit un pas avec la délibération qui est là. On était sur une coopération, on va vers la mutualisation.

Jean-François JAUNET.

**M. JAUNET.**- Merci Monsieur le Président. C'était pour dire mon sentiment de satisfaction de voir ces services se développer parce que, finalement, dans la plupart de nos communes, on n'a pas un certain nombre de compétences qu'exerce la communauté. Notamment, que ce soit sur ce service informatique ou sur d'autres, la mutualisation est une piste extrêmement intéressante et dont on était en attente depuis déjà quelque temps sur certains sujets.

Cela a déjà abouti sur la politique d'achat puisqu'on a déjà exercé des achats communs, mais le développer sur d'autres services est effectivement quelque chose de très attendu et qui donne satisfaction aux communes.

J'ai eu la visite des services informatiques. On a pu échanger sur quels étaient nos besoins à nous. Le fait de pouvoir disposer d'un service un peu à la carte, sur lequel on a aussi une précision sur le coût qui sera fait aux communes, au coût réel, est quelque chose d'intéressant. C'est donc une initiative que je tenais à saluer et remercier la communauté pour ce travail.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Non.

Je vais mettre en délibéré.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté merci.

*Le conseil décide :*

- *De créer un service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques qui assurera la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Services d'Information et d'Information Géographiques (DSIIG) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires,*
- *D'approuver les termes de la convention de création de service commun à intervenir entre la CUCM et ses communes membres,*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention et ses annexes.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## II – QUESTIONS FINANCIÈRES

### 1. Débat d'Orientation Budgétaire

**M. le Président.**- Nous passons aux questions financières, avec le sujet du débat d'orientation budgétaire.

Hervé MAZUREK.

**M. MAZUREK.**- Merci Monsieur le Président. Bonsoir chers collègues.

Avant de commencer à vous faire un résumé le plus précis possible de ce document présentant le débat d'orientation budgétaire, je tenais à remercier les services pour la qualité des documents qui nous sont fournis et la qualité du travail qu'ils ont pu faire pour ce conseil communautaire.

Tout d'abord, quelques mots en ce qui concerne le contexte national. Il y a un projet de loi de Finances qui sera basé sur les éléments suivants. En ce qui concerne la croissance, un maintien de la croissance, sachant qu'elle sera estimée à 1,4 % en 2019, donc avec une prévision de 1,3 % en 2020. Une inflation qui s'élèverait à + 1,2 %. Toujours une maîtrise du déficit avec un objectif de repasser sous les 3 % du PIB, voire même 2,2 % en 2020, sachant qu'on estimerait un déficit qui atteindrait 3,1 % du PIB en 2019.

Ainsi, le projet de loi de Finances présente comme axes principaux la suppression définitive en 2024 de la taxe d'habitation, le gel de la revalorisation forfaitaire de droit pour 2020. La TH serait compensée par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes plus un abondement de l'Etat, sachant que le postulat de départ concernant cette compensation est que les bases restent à 0 %.

Pour ce qui concerne les EPCI, la compensation de la TH serait faite par une part de la TVA en gardant aussi comme postulat qu'on se référerait au taux 2017 et aux bases 2020.

On arriverait donc à une DGF qui serait stable par rapport à 2019, mais néanmoins le fonds d'aide au relogement d'urgence serait financé par les collectivités locales.

En ce qui concerne le FCTVA, la nouvelle procédure est reportée à 2021.

Pour ce qui concerne la révision des valeurs locatives et la simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels, cette révision est repoussée à 2025, néanmoins selon un calendrier très précis.

Faisant suite à ces éléments de contexte national, pour ce qui est de la communauté urbaine Le Creusot Montceau, le projet de budget 2020 dont nous allons débattre au cours de ce débat d'orientation budgétaire repose également, comme depuis 2014, sur les postulats suivants : stabilité des dotations et faible dynamisme des bases de fiscalité, stabilité des taux fixés pour la fiscalité ménage et économique et également une stricte maîtrise des charges de fonctionnement.

Quelques chiffres pour l'épargne. L'épargne brute s'élèverait à 9 millions d'euros, l'épargne nette s'élèverait à 3,7 millions d'euros. La capacité de désendettement serait de 7,6 années. Pour ce qui est de la fiscalité, les bases augmenteraient de 0,9 %. On aurait la CFE qui serait stable pour les produits. Le CVAE qui, par le passé, subissait des variations aléatoires présente une certaine stabilité depuis 2018 et on aurait une augmentation de 2,5 des produits issus du CVAE.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, les bases seraient en augmentation de 0,6 %. Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les bases seraient en augmentation de 1,3 %. Pour ce qui est de l'IFER, on serait sur une augmentation de 1 % pour les produits, soit 885 000 €. La TASCOM serait sur une stabilité, ainsi que le FPIC. Pour la DGF, on aurait toujours un écrêtement de la part « suppression part salaire » d'environ 2 %.

On aurait des prévisions – si vous vous reportez au tableau page 10 - de recettes de fonctionnement qui s'élèveraient à 71 millions d'euros.

Pour ce qui est des charges de fonctionnement pour 2020, elles augmenteraient de 0,79 % par rapport à la dotation globale de 2019 et 1,09 % par rapport au budget 2019, ce qui nous mettrait en deçà des 1,2 %. Même si nous n'avons pas contractualisé, il est bien d'être en dessous des 1,2 %.

Pour ce qui est de la répartition de ces charges de fonctionnement, les charges à caractère général représenteraient 41,09 %, les charges de personnel : 31,73 %, atténuation de produit :

12,54 %, gestion courante : 11,71 %, charges financières : 2,86 % et charges exceptionnelles (qui portent bien leur nom) : 0,06 %.

Les charges à caractère général s'élèveraient donc à 32,7 millions d'euros. Pour ce qui est des déchets : 8,3 millions d'euros. On note une baisse en ce qui concerne les OMR, une baisse pour la collecte collective, une augmentation en ce qui concerne les déchèteries et on se dirigerait vers un maintien du poste prévention, sachant que ce poste intègre l'accompagnement de la démarche d'écologie industrielle et territoriale et également des prestations de communication et l'accompagnement pour la mise en place du programme local de prévention.

Pour ce qui est de la voirie, le budget de fonctionnement serait en augmentation de 1,7 %. Ceci peut notamment s'expliquer par une montée en compétences des équipes, ce qui fait qu'il y a plus de travaux qui sont réalisés en interne. On a également une augmentation des prix des différents produits. En ce qui concerne les différents travaux, on serait avec plus d'entretien, du moins avec des entretiens avec des produits plus élaborés, des travaux autour du nettoyage des regards, puis nettoyage des différents marchés, des travaux d'élagage également et d'entretien des chemins ruraux.

Pour ce qui est des transports, on aurait une augmentation des charges de fonctionnement de 5,7 %, avec notamment une évolution des prix. Pour ce qui est de ce budget de fonctionnement, on est au niveau des marchés de transport scolaire avec le remboursement aux communes et la mise en place du nouveau système billettique, notamment pour prévenir les utilisateurs par SMS et puis également une intégration du système (2School), mais Daniel MEUNIER se fera sûrement un plaisir d'apporter quelques précisions tout à l'heure.

On a également tout ce qui est la maintenance en ce qui concerne le mobilier urbain.

En ce qui concerne la défense incendie et eaux pluviales, 120 000 € de cotisations, 87 000 € en ce qui concerne les contrôles et réparations. Pour les eaux pluviales, 1,4 million d'euros de remboursement au budget annexe, dont également 300 000 € qui concernent l'entretien des réseaux.

Pour ce qui est du développement économique, sont prévus 1,9 million d'euros, surtout en subventions aux différents organismes (AGIRE, APOR, Ecole de la deuxième chance) et également des actions d'animation et de promotion du territoire, un soutien à l'innovation et à la recherche, notamment 310 000 € en ce qui concerne le Centre Condorcet, dont 100 000 € de soutien à la filière AES dont on reparlera dans une délibération ultérieure. Pour ce qui est également du développement durable, sensibilisation aux économies d'énergie et les animations du Conseil de développement durable.

Pour ce qui est habitat et urbanisme, 625 000 € de gestion des aires des gens du voyage, plus tout ce qui également en rapport avec les animations de l'OPAH et la subvention au niveau de l'ADIL.

Pour ce qui est de la logistique et des moyens généraux, on prévoit un budget de 3,1 millions d'euros, tout ceci concerne le matériel, les fournitures, les fluides, les entretiens des bâtiments et 965 000 € au niveau des charges en ce qui concerne le carburant pour les différents véhicules.

En complément, on a également, en prévisions, 310 000 € en ce qui concerne la formation, 243 000 € en ce qui concerne la prévention, 654 000 € pour les systèmes d'information et puis 3,7 millions d'euros de contribution au SDIS et environ 730 000 € pour le budget annexe de l'Ecomusée.

En ce qui concerne les ressources humaines, on note une stabilité des effectifs. On a 439 personnes employées à la CUCM. Pour 2020, la masse salariale s'élèverait à 19 660 000 €, soit une augmentation prévisible de 1,04 %. Ceci comprend tout ce qui concerne les augmentations réglementaires, également le remplacement hypothétique ou éventuel de départs à la retraite. Dans le cadre du PPCR, on a une augmentation indiciaire de certains cadres d'emploi. Et puis avec une volonté de dé-précarisation de l'emploi, donc une politique de titularisation précédée de stagiérisation pour certains emplois d'insertion, que ce soit des CUI ou des emplois PEC, voire les emplois « Avenir ».

Pour ce qui est de la gestion de la dette au 31 décembre 2019, le stock de dettes s'élèverait à 77,7 millions d'euros en ce qui concerne le budget général, 7 millions d'euros mobilisés sur 2019 au minimum. On peut dire que la durée de vie moyenne est maintenue à 8 ans, la durée moyenne de vie résiduelle est environ de 15 ans. L'annuité de la dette s'élève à 5,8 millions d'euros de remboursement de capital et près de 1,8 million d'euros de frais financiers.

Le taux moyen des différents emprunts est de 2,37 %. Comme l'a dit Monsieur le Président dans ses propos liminaires, en baisse notamment en conséquence des différents refinancements réalisés. Prospectivement, à dette constante, ce taux reste stable sur la période à venir.

Composition de la dette : 86,48 % de la dette est à taux fixe, 13,29 % à taux variables et 0,23 % de prêts qui sont en lien avec le livret A. À noter que tous les emprunts sont classés risque 1A, donc hors risque.

Comme cela a été rappelé tout à l'heure, on a pu ainsi profiter des conditions financières des emprunts qui sont très favorables actuellement, avec une baisse des taux et il n'y a pas de remontée prévue de ces taux dans un futur proche.

Nous passons maintenant au domaine de l'investissement, avec tout ce qui concerne les recettes dans un premier temps. Recettes au niveau du FCTVA et de la taxe locale d'équipement. La taxe locale d'équipement s'élèverait à 300 000 €, en baisse pour 2020. Par contre, le FCTVA, avec un taux à 16,442 %, représenterait un apport de recettes de 3,2 millions d'euros pour 2020, qui sont évidemment à mettre en lien avec l'investissement conséquent qui a pu être fait au niveau de la communauté urbaine Le Creusot Montceau sur l'année précédente.

Les subventions s'élèveraient à 5 millions d'euros, ce qui représente 16 % des dépenses hors dettes. Les principales subventions ont lieu dans le cadre du contrat métropolitain conclu avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment pour les projets qui concernent la villa Perrusson, le boulevard du 8 Mai à Torcy, l'extension de la plateforme des Chavannes ou le site technopolitain.

L'autofinancement, quant à lui, serait supérieur à 2019. Il sera précisé au cours de l'année 2020 lors de la reprise des résultats lors du vote du compte administratif. Il y aura de toute manière un virement de la section de fonctionnement de l'ordre de 4,1 millions d'euros qui est prévu.

Les autres recettes : on a des cessions de terrain pour 500 000 € et puis une recette exceptionnelle avec le remboursement par le Département de la participation financière de la CUCM pour le THD en 2017, remboursement qui s'élève à 1 500 000 €.

Pour ce qui est du recours à l'emprunt, il est évalué à 12 millions d'euros pour cette année 2020, 13 millions en 2019. Ces 12 millions d'euros seront mobilisés si et seulement si tous les investissements sont réalisés ; si ce n'est pas le cas, ils seront ajustés et généralement revus à la baisse lors du vote du compte administratif.

Le programme d'investissement. Comme je peux le dire chaque année, il se décline en trois axes. Ces trois axes sont les mêmes depuis 2014, ce qui montre une vraie cohérence au niveau de la politique communautaire : le développement économique et l'enseignement supérieur, le renouvellement urbain et l'attractivité résidentielle, la solidarité et la cohésion sociale. À ces trois axes, rajoutons le fil rouge qui est tout ce qui concerne la politique de proximité, voirie, déchets, transport.

Pour le développement économique, cela aura été 23 millions d'euros d'investissement sur l'ensemble du mandat, 7,5 millions d'euros prévus en 2020 avec des investissements sur les Chavannes, sur le site techno, 1 million d'euros en ce qui concerne également la RCEA pour sa mise à deux fois deux voies, la poursuite du soutien au commerce, le soutien à l'émergence de la production locale et les dispositifs d'aide pour l'accès à l'eau pour le monde agricole, comme on en a parlé et on en reparlera tout à l'heure.

Pour le renouvellement urbain, cela aura été 36 millions d'euros sur le mandat, 6,4 millions d'euros en 2020, avec le renouvellement qualitatif des centres-villes, que ce soit à Montceau-les-Mines ou à Gênelard, plus les entrées d'agglomération, par exemple à Torcy. Ce sont également toutes les actions qui concernent Bimby et l'OPAH, les opérations communautaires sur Perrecy, le Magny, les Bizots, Mary.

En ce qui concerne le tourisme, c'est la continuité de la rénovation de la villa Perrusson, les sentiers de randonnées également, la continuité des études en ce qui concerne l'Eurovélo 6, la poursuite des travaux sur Mach 2.

Au niveau de la solidarité et de la cohésion sociale, ce sera 1,2 million d'euros en 2020 qui concerneront notamment la mise en accessibilité des arrêts de bus, les travaux qui continuent au niveau des aires des gens du voyage, l'aide à la pierre pour le logement social.

Aménagement urbain : 1,1 million d'euros prévus pour la requalification des différents espaces urbains.

Proximité : voirie et déchets sur l'ensemble du mandat, c'est 33 millions d'euros, 6,8 millions d'euros en 2020.

Pour ce qui est des moyens généraux, 2,5 millions d'euros en 2020 avec aménagement des bâtiments, des centres techniques et puis des différentes réponses apportées en investissement au niveau des différents besoins matériels.

Nous avons également résumé, à la page 23, les différentes AP/CP. Peut-être aurez-vous des questions tout à l'heure par rapport à ces AP/CP.

En ce qui concerne les budgets annexes, pour ce qui est de l'Ecomusée, un virement d'équilibre de l'ordre de 736 357 €. Pour les transports, pas de virement du budget principal. En fonctionnement : 3,8 millions d'euros. En investissement, ce sont des investissements pour les vélos électriques, pour les bornes électriques, avec également l'achat d'un bus électrique. Pour l'eau, en fonctionnement : 9,5, millions d'euros, en investissement : 5,5 millions d'euros. Pour ce qui est de l'assainissement, en fonctionnement : 6,3 millions d'euros, en investissement : 3,1 millions d'euros. SPANC : pas d'investissement mais un fonctionnement de 100 000 €.

En investissement total, ceci représente, en prévision pour cette année 2020 : 33,6 millions d'euros.

**M. le Président.**- Merci pour cette présentation du débat d'orientation budgétaire. Maintenant, la parole est à ceux qui souhaitent la prendre. Je vais prendre les prises de parole. N'hésitez pas, c'est un débat, je vous le rappelle.

Déjà une prise de parole : Pierre-Étienne GRAFFARD. Charles LANDRE. Sébastien GANE. Qui d'autre ? Jean-Claude LAGRANGE.

D'autres ? Vous pourrez réintervenir si vous le souhaitez.  
Pierre-Etienne GRAFFARD.

**M. GRAFFARD.**- Merci Monsieur le Président.

Ce dernier débat d'orientation budgétaire du mandat s'inscrit dans la continuité des précédents.

On peut être tenté de dire qu'il n'y a là rien d'anormal mais, au contraire, que cela traduit une cohérence dans les politiques conduites tout au long du mandat.

De ce fait, les manquements relevés sur les exercices précédents se retrouvent naturellement dans la présentation du DOB pour la préparation du budget 2020.

La transition écologique à laquelle nous devons répondre urgemment - tout le monde en conviendra - apparaît-elle dans cette présentation à sa juste place ?

Est-ce que les efforts budgétaires trouvent une traduction à la hauteur des enjeux pour répondre au changement climatique, aux difficultés de la ressource en eau, de la qualité de l'air - pour ne pas utiliser le mot pollution -, aux nouveaux besoins de mobilité, aux injonctions de produire sur le territoire l'énergie consommée sur ce même territoire ?

Oui, bien évidemment, car tout est développement durable, tout est écologie. Tout le monde revendique l'écologie et, de fait, l'écologie est omniprésente dans nos instances, dans nos actions.

Oui, bien évidemment, car il ne se passe pas beaucoup de conseils communautaires pour traiter du PADD, du PLUI, du PCAET, du PAT, du SRADDET et j'en oublie.

Ce soir encore, nous aurons et nous avons eu le rapport du développement durable et le rapport du conseil de développement durable. Autant de diagnostics, de rapports, de concertations, de préconisations pour prendre les bonnes orientations, pour engager le territoire sur des projets structurants.

La transversalité, qui est la condition indispensable à une politique cohérente de la transition écologique, conduit à lister les actions entreprises sans donner une visibilité globale des avancées réelles de la communauté urbaine ou de ses manquements.

Sommes-nous en retard sur les objectifs décrits et validés dans les différents plans d'actions ?

Est-ce que nous sommes réellement et significativement engagés dans ce que sont les priorités mises en lumière dans tous ces rapports ?

Oui, mais pas suffisamment.

Nous vous proposons, pour le prochain budget, de nous engager plus fortement dans cette traduction effective du PCAET, du PLUI, du PADD, etc.

Pour cela, nous souhaitons que la communauté urbaine s'engage dans un conventionnement pour mesurer, quantifier nos actions afin d'en connaître la pertinence et la progression.

Pour cela encore, nous vous proposons de nous engager dans le processus de labellisation Cit'ergie sans attendre le prochain mandat. S'inscrire dans cette démarche, c'est affirmer notre volonté affichée, validée, concertée d'inscrire notre territoire dans la transition écologique.

C'est aussi trouver, avec Cit'ergie, de la cohérence, du sens dans nos actions.

Cit'ergie – appuyé par l'ADEME - apporte une aide, des conseils, une méthodologie pour labelliser le territoire et ainsi réussir la transition écologique de notre territoire.

Par essence même, le débat, c'est aussi être force de proposition. Voilà une proposition simple pour affirmer mais surtout pour concrétiser tous nos engagements d'une façon ambitieuse et surtout responsable.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci.

Charles LANDRE.

**M. LANDRE.** - Merci. Effectivement, il s'agit du dernier débat d'orientation budgétaire du mandat et ainsi que l'a un petit peu exprimé Hervé MAZUREK, ce débat d'orientation budgétaire s'apparente davantage à un bilan de mandat qu'à véritablement l'expression d'orientations pour l'avenir du territoire communautaire et des orientations d'investissement que mettrait en œuvre notre intercommunalité.

Il est donc difficile de le commenter comme nous avons pu le faire les années précédentes, lors des précédents débats d'orientation et débats budgétaires où nous nous exprimions sur les grands projets que vous souhaitiez mettre en place pendant le mandat.

Je rappellerai simplement que le prochain budget va s'inscrire dans une perspective particulièrement incertaine puisque la refonte de la fiscalité locale telle qu'elle a été annoncée maintes fois par le Président de la République et le gouvernement impactera très fortement les ressources de l'ensemble des collectivités territoriales et de la CUCM. Donc probablement qu'à partir de l'année prochaine, de l'année suivante, nous aurons à construire des budgets de façon radicalement différente de ce qui se fait aujourd'hui.

J'ai donc lu le rapport qui a été présenté par Hervé MAZUREK, qui s'apparente – je le redis – davantage à une forme de liste à la Prévert, de liste-bilan qu'à véritablement des orientations et je nuancerai les remarques que vous avez faites puisque je pense que sur le mandat, en réalité, vous n'avez pas totalement répondu aux enjeux financiers que vous avez présentés puisque le recours à l'emprunt n'a cessé d'augmenter, que la capacité de désendettement de la collectivité s'est dégradée. Et, on l'a vu, les dépenses de fonctionnement ont été contenues un temps et ont repris leur progression.

Surtout, vous n'avez pas répondu aux enjeux de territoire, aux trois priorités que vous avez évoquées. Vous avez évoqué le développement économique, le renouvellement urbain et la solidarité, la cohésion sociale. Je crois, notamment en matière de renouvellement urbain, qu'on a eu l'occasion d'en débattre. Vous avez cité le dispositif BIMBY, mais on a eu l'occasion d'en débattre sur de nombreuses délibérations, vous n'avez pas répondu à l'enjeu qui est extrêmement fort sur le territoire communautaire.

Et puis les réponses que vous avez apportées ne se projettent pas non plus suffisamment dans l'avenir en ce qui concerne les déchets, l'eau, l'avenir du territoire en tant qu'espace ayant une identité commune. Je pense notamment à la situation de l'Ecomusée qui est tout de même particulièrement dramatique.

Et puis, nous l'avons évoqué aussi à quelques reprises, sur tout ce qui a trait à l'économie rurale qui est extrêmement importante sur le territoire de cette communauté urbaine très rurale et pour laquelle nous n'avons pas non plus perçu, dans l'ensemble des budgets que vous avez présentés, des orientations claires et fortes.

Voilà, ce débat d'orientation budgétaire, il est difficile de le commenter davantage puisque, je le redis, il ne présente pas d'orientations, mais j'imagine que les interventions qui vont suivre vont savoir nous expliquer combien le budget qui nous sera présenté dans deux mois sera de qualité et tout à fait cohérent avec ce que vous avez présenté les années précédentes. Nous n'allons pas rouvrir le débat que nous avons eu. Nous jugerons sur pièce lors de la présentation du budget



au mois de décembre. Mais au moins, si nous devons faire un bilan de ce mandat, nous pouvons dire que sur les enjeux financiers et surtout - plus grave - sur les enjeux de territoire, sur la capacité de la CUCM à incarner le territoire dans sa diversité, à sortir de querelles qui ont malheureusement tant fait de mal sur le territoire de la communauté urbaine, et bien vous n'avez pas réussi à répondre à cela et à proposer une vision du territoire qui prenne véritablement en compte les enjeux de la France et du monde en 2019 et pour la décennie à venir.

**M. le Président.**- Merci.  
Sébastien GANE.

**M. GANE.**- Merci Monsieur le Président.  
Mes chers collègues,

Ce débat d'orientation budgétaire a effectivement lieu dans un contexte incertain... Une fois de plus si l'on peut dire car, à chaque année, son lot de réformes, de mutations qui viennent secouer nos territoires, leurs habitants et nos collectivités. 2020 n'échappe donc pas à la règle.

D'abord sur le plan économique, car les menaces se précisent et s'accumulent à l'échelle mondiale : tensions croissantes entre les Etats-Unis et la Chine, mais aussi entre les Etats-Unis et l'UE, probabilité croissante d'un « No Deal » sur le Brexit mais, en même temps, des taux d'intérêt qui restent bas... Le spectre d'une nouvelle crise financière se profile même si les spécialistes pensent que le système devrait y échapper, du moins pour l'instant.

La France, moins soumise aux influences des marchés extérieurs, reste moins exposée pour 2020 et devrait s'en remettre à nouveau à la consommation des ménages pour soutenir sa croissance. Toutefois, cette consommation est avant tout la conséquence des mesures ponctuelles annoncées en fin d'année dernière. Il s'agit donc d'une consommation décalée puisque les ménages vont dépenser en 2020 les sommes qu'ils ont jusqu'ici épargnées. J'en veux pour preuve l'accroissement de la collecte nette du livret A et du Livret de Développement Durable qui est en hausse de 37 % sur les 7 premiers mois 2018, c'est donc à coup sûr un niveau de taux d'intérêt élevé qui attire l'épargne de nos concitoyens. Cette épargne devrait donc se transformer en consommation et contribuer à la progression du pouvoir d'achat en 2019 qui devrait toutefois stagner en 2020.

L'incertitude est également sur le plan social car, après la grave crise qu'a connue notre pays en fin d'année dernière jusqu'au début de cette année, la colère de nos concitoyens ne semble pas éteinte. L'incompréhension reste de mise sur les sujets majeurs : avenir des services publics, crise du secteur hospitalier, réforme à marche forcée du système ferroviaire, réforme de l'assurance chômage et, à venir, réforme des retraites, sujet sur lequel le gouvernement semble opter pour l'épreuve de force, pour une concertation qui n'en est pas une puisque la France va s'offrir le luxe d'une réforme des retraites en occultant le sujet du travail... Ou comment focaliser le débat sur un âge pivot en oubliant - excusez du peu - les 42 ans qui précèdent.

Incertitude ensuite sur l'avenir des ressources de notre collectivité puisque, comme le précise le rapport qui nous est remis, la suppression de la TH entraîne nombre de conséquences sur les mécanismes de compensation.

Une nouvelle fois donc, nous pouvons regretter l'instabilité dans laquelle nous devons construire chaque année l'exercice budgétaire alors que nos concitoyens ont plus que jamais besoin d'être rassurés.

Pour autant, et pour contrebalancer mon propos, la CUCM peut compter sur une stabilité de ses dotations pour 2020. Les autres éléments de stabilité budgétaire sont la conséquence de choix politiques que nous avons faits au début de ce mandat et que nous avons défendus à de nombreuses reprises dans cette assemblée.

C'est le cas en qui concerne la stabilité des taux et la stabilité du niveau d'épargne, mais il faut tout de même souligner les efforts constants menés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise couplée à une recherche de maintien de la qualité du service public demande des efforts constants et importants à l'ensemble de nos agents, qui doivent être remerciés pour leur engagement dans ce contexte difficile. Ces efforts ne se sont pas faits au détriment des conditions de travail des agents puisque les budgets consacrés à la prévention et à la sécurité sont restés très importants. Ceci ne veut pas dire que les problèmes n'existent pas. Soumise à des mutations, notre collectivité doit réfléchir à de nouvelles organisations qui impactent nécessairement le travail des agents.

Surtout, nous n'avons pas fait ces choix en trahissant un de nos engagements de début de mandat, à savoir la solidarité sous toutes ses formes. Solidarité entre nos communes d'abord, si importante du fait de la diversité de notre territoire. Solidarité ensuite avec certaines professions, comme va l'illustrer ce soir les aides en faveur des exploitants agricoles. Solidarité avec les étudiants, avec le soutien au maintien du département AES. Solidarité ensuite avec les plus fragiles avec, d'une part, la coordination de la politique de la ville mais aussi un soutien important et assumé aux outils d'insertion. Sur ce sujet, je crois que nous pouvons être fiers des choix opérés ces dernières années. La plupart des territoires bourguignons ont désormais calqué l'organisation des différents intervenants sur le modèle d'Agire, une organisation qui nous permet de garantir le maintien d'un haut niveau de service là où certains territoires ont dû renoncer sur certains sujets (lutte contre l'illettrisme par exemple).

Nombre de fois, ces choix ont été contestés dans cette assemblée, leur pertinence et leur efficacité remises en cause, voire même leur transparence. C'est sans doute cette accumulation d'opacité, d'inefficacité et d'incompétence qui a conduit le Département de Saône-et-Loire à choisir Agire comme structure pilote d'un outil expérimental d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi.

Il faut également rappeler l'importance de l'échelon communautaire dans la vie quotidienne des habitants : voirie, déchets, transports urbains, gestion de l'eau et des réseaux, habitat et urbanisme. Sur tous ces sujets aussi, des choix forts ont été opérés.

Mon collègue Jean-Claude détaillera davantage le rôle majeur de la communauté pour le développement économique de ce territoire. Pour finir, je veux surtout insister pour conclure sur la cohérence de l'ensemble. La politique communautaire telle que nous la concevons n'est pas – n'en déplaise à Monsieur LANDRE – un catalogue puisqu'elle requiert une vision d'ensemble. Nous pensons que le développement économique ne s'envisage pas sans se poser des questions sur l'emploi, sur la formation, sur l'enseignement supérieur ou sur la voirie, le transport, l'urbanisme. Chaque sujet ne peut se traiter individuellement, c'est pourquoi il est primordial, en ces temps de défiance et dans les mois qui vont suivre, de présenter aux citoyens des projets cohérents, réalistes, construits sur une vraie vision du territoire – toutes sont respectables en démocratie – et non pas sur une critique systématique et sans proposition alternative de ce qui se fait sur ce territoire.

Pour construire ces projets, pour mener ces politiques si importantes pour l'avenir de notre territoire et pour la vie quotidienne des habitants, la diversité d'une majorité permet l'échange et l'agrégation d'idées autour d'un socle commun et partagé. Elle est pour nous une force, mais elle demande de faire passer l'intérêt du territoire avant les intérêts partisans, une capacité d'écoute de l'autre, de remise en cause et d'humilité qui fait parfois cruellement défaut à certains membres de cette assemblée.

**M. le Président.** - Merci.  
Jean-Claude LAGRANGE.

**M. LAGRANGE.** - Merci Sébastien. Je vais ajouter quelques éléments pour dire que, finalement, après ce qui vient d'être dit par Sébastien et par Pierre-Etienne, il n'y a pas autant de différences que cela et il y a surtout une vraie volonté de travailler dans un collectif et pas de profiter d'une tribune pour se faire valoir. On va d'ailleurs retrouver souvent des éléments qui ont pu être dits par Hervé MAZUREK, par le Président, bien évidemment, par d'autres collègues. C'est donc vraiment un travail collectif qui s'inscrit dans la durée.

Je me suis permis, comme à l'habitude, de parler au nom de la majorité actuelle. Je vous préviens tout de suite qu'à la fin, je me suis permis quelques éléments un peu plus personnels, un peu plus politiques, mais je crois que Sébastien a déjà bien tracé la voie.

Comme cela a été dit, il n'échappe à personne que ce DOB présenté brillamment par le premier vice-Président, prépare le dernier budget de notre mandat.

Les orientations financières rassurantes, n'en déplaise à certains, les perspectives tant en fonctionnement qu'en travaux s'inscrivent bien entendu dans la continuité du programme stratégique pluriannuel de notre majorité. Ce pré-budget trace aussi des perspectives d'avenir au travers des contrats signés notamment avec la Région (contrat métropolitain, mais aussi les signatures pour les Territoires d'industrie) mais aussi dans le cadre du futur Contrat de plan Etat Région pour ne pas dire « CPER » car je ne suis pas sûr que, dans la salle, tout le monde comprenne

bien nos acronymes et, demain, il s'agira des programmes européens avec leurs PO, les programmes opérationnels. La CUCM a su, sait et doit défendre mais aussi revendiquer un soutien à ses grands projets structurants et ne pas laisser place au saupoudrage approximatif qui constitue pour certains une vision de l'intercommunalité.

Nos choix s'appuient sur les deux piliers qui fondent la communauté urbaine et qui la différencient d'autres EPCI. Je le dis souvent dans des réunions, je ne supporte plus que l'on dise la communauté de communes Le Creusot Montceau comme si on avait – et ce n'est pas péjoratif – les mêmes compétences et les mêmes intérêts ou les mêmes façons de développer notre territoire. Ce qui ne veut pas dire que les communautés de communes – sachant que j'en côtoie beaucoup, y compris à la Région – n'ont pas leur importance. Mais, franchement, ne pas savoir différencier la communauté urbaine et une communauté de communes quand on sait ce que nous pouvons apporter, pas simplement comme crédits, comme actions de développement, c'est tout de même, après près de 50 ans, ne pas comprendre, en fait, que c'est cet outil intercommunal qui a fait la force de nos deux bassins.

Notre choix s'appuie donc sur deux piliers, le premier est le pilier stratégique qui est avant tout le développement : développement économique, innovation, recherche, enseignement supérieur. Je citerai à titre d'exemple le site technopolitain qui est un lien entre la recherche, l'IUT et les entreprises, qui accueillera un pôle robotique de l'ESIREM avec le monde économique représenté par l'UIMM, mais aussi la filière nationale Mecateam, le soutien à nos filières stratégiques de l'énergie... je ne dirai pas du nucléaire, je ne veux pas fâcher mon voisin, des transports qui sont des marqueurs forts de notre ADN, sans oublier nos TPE et PME dans des secteurs diversifiés et parfois des niches de haute technologie ou de technicité.

Je disais tout à l'heure à Monsieur SOUVIGNY qu'avant de venir ici, j'ai visité une entreprise qui s'appelle SEGMO, 35 ans d'existence, 14 personnes qui – je le dis pour Mesdames et Messieurs qui iront demain aux Galeries Lafayette à Paris – a recalculé toute la structure du dôme Eiffel des Galeries Lafayette à Paris. En plus, c'est eux qui calculaient aussi les structures de l'EPR de Flamanville. Je suis désolé, mais la technicité est là.

La communauté urbaine n'en est pas moins rurale et agricole, secteur économique à part entière qui doit être accompagné dans ses mutations – je pense que cela a été prouvé aujourd'hui et pour répondre aussi à ses difficultés – pour répondre à l'évolution de notre société de consommation (circuits courts ou d'autres approches par rapport à ces problématiques alimentaires).

Corollaire du développement, l'attractivité de notre région passe par ses infrastructures, bien sûr le soutien à la RCEA, son développement, le développement du réseau haut débit, mais aussi par une image verdoyante, touristique et accueillante. Dans ce sens, le bilan de ce mandat, comme ceux qui ont précédé, montre bien que les aménagements urbains de cœur de ville, la rénovation de l'habitat, des quartiers de logements sociaux, sans oublier tous les travaux dans les communes plus rurales ou péri-urbaines sont essentiels pour assurer un bon équilibre territorial solidaire.

L'autre pilier relève de la proximité, à savoir les services à la population. Je ne rentrerai pas dans le détail, les vice-présidents savent mieux que moi ce que représentent les transports, l'eau, l'assainissement, les déchets, l'entretien de la voirie, etc., qui sont des sujets majeurs et soumis aux exigences fortes – c'est le moins que l'on puisse dire quelquefois – et légitimes des habitants de nos 34 communes.

Les actions et les projets du futur budget sont conçus avec la priorité grandissante du développement durable, de la préservation de l'environnement et de nos ressources en eau.

Bien entendu, nous avons engagé des politiques de solidarité volontaristes, comme cela a été précisé par Sébastien. Le tout sans augmenter les taux de fiscalité.

Tous nos projets sont réalisables grâce aux efforts de contrôle des finances, élément qui ne prête à aucune manipulation ni interprétation, contrairement aux oppositions qui pourraient être tentées de dire l'inverse dans la période électorale actuelle.

Parlons justement de ressources financières. L'État et les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas épargné les collectivités pendant la première période de notre mandat. L'effort était justifiable pour redresser les finances de la France. Depuis 2 ans, nous assistons à une rupture du pacte Etat-collectivités. Une défiance vis-à-vis des corps intermédiaires, dont les collectivités que nous représentons, nécessite désormais une attention méfiante dans l'attente de la future loi

« engagement et proximité », mais aussi celles portant sur l'avenir des territoires ruraux ainsi que sur des décisions qui seront prises en matière fiscale et budgétaire.

De tout temps, la communauté a fait face et a su réagir en périodes de difficultés économiques, ce qui en fait aujourd'hui un territoire de résilience industrielle cité en exemple.

Pourtant, nous sommes, comme d'autres collectivités, tributaires et parfois même victimes de décisions parisiennes, qui nous obligent à être réactifs, rigoureux et sérieux pour atténuer les risques de diminution de la commande publique et éviter de pénaliser nos habitants. Sébastien a tracé un peu la situation de notre pays et bien au-delà, mais il est vrai que notre société est anxiogène en raison – je pense que tout le monde le sait :

- d'un climat social tendu,
- d'un taux de chômage encore trop élevé,
- de nombreuses atteintes aux droits sociaux, aux locataires de logements sociaux,
- d'une problématique coûteuse de mobilité et de transport, notamment dans les communes rurales, ces communes qui voient disparaître des pans entiers de services publics,
- et aujourd'hui d'une population jeune, étudiante qui a aussi des difficultés de pouvoir d'achat qu'on ne peut pas ignorer.

Je n'allongerai pas la liste de ces maux qui ont un impact fort sur la conduite de nos politiques locales et qui nous obligent à trouver des réponses innovantes et solidaires.

Chers collègues élus de terrain, les différentes interventions gouvernementales au récent Congrès des maires ne lèvent pas toutes nos craintes en cette fin de mandat, dans un contexte de repli identitaire communal, d'opposition entre ville et campagne. La communauté urbaine fait figure de contre-exemple à valoriser, à défendre, contrairement à ceux qui, par opportunisme électoral, en font le bouc émissaire de leurs difficultés communales...

Pendant ce mandat, notre majorité a fait de la politique, cette politique noble, sans compromissions. Nous devons poursuivre sans tomber dans la mollesse gestionnaire et ni en aseptisant nos discours car il y a des vraies divergences dans les rangs de cette assemblée sur le rôle de l'intercommunalité.

Soyons fiers de revendiquer clairement nos marqueurs de gauche progressiste, sociale et écologique. Soyons vigilants, des populistes se préparent dans toutes les assemblées en s'appuyant sur les peurs et les difficultés de nos concitoyens.

En 2020, la communauté aura 50 ans. Pendant toutes ces années, elle a su évoluer, s'agrandir, remplir ses missions de services pour tous. Faisons-en sorte de garder cette agilité, cette constance dans la politique de développement et d'aménagement de nos 34 communes, en allant à la recherche de nouveaux axes d'innovation territoriale. Nous en avons eu l'exemple tout à l'heure en parlant de mutualisation.

Comme on était un peu tendu, je vais essayer de vous faire rire...

Pour terminer, j'ai envie de dire que plutôt qu'un DOB, c'est bien d'un DOP – débat d'orientation politique – que je préfère parler. Parce qu'en cette période de respiration démocratique, comme disent les représentants de l'Etat, j'ai envie de dire, comme disait François Mitterrand : « Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir. »

Merci.

**M. le Président.** - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Y compris d'intervenants qui ont déjà eu l'occasion de s'exprimer. C'est un débat, je ne veux donc frustrer personne.

Une main s'est levée, allez-y.

**M. LANDRE.** - Je voulais juste dire un mot parce que je suis tout de même étonné du raisonnement intellectuel que je viens d'entendre. Que vous vous revendiquiez de gauche, libre à vous, je crois que vous l'avez toujours fait. Mais vous présentez vos différences avec le gouvernement et puis vous appliquez finalement, dans la phrase d'après, exactement la même logique en prétendant qu'il y aurait votre camp politique ou le populisme dans cette assemblée. Ce que je trouve tout de même particulièrement détestable. Mais vous pourrez répondre. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu, c'est ce que tout le monde a compris, mais peut-être aurez-vous l'occasion de le préciser parce que je partage tout à fait votre analyse sur les difficultés sociales de ce pays, sur la défiance qui s'exprimera d'ailleurs certainement encore lors des prochaines élections municipales et qui s'est exprimée à de nombreux scrutins. Mais cette défiance est aussi nourrie par

les discours qui consistent systématiquement à opposer aux majorités le populisme ou - parfois pire - pour disqualifier les adversaires politiques.

J'ai bien compris qu'il y avait une petite tension chez vous ce soir, dans les rangs de la majorité. C'est peut-être l'approche des élections, c'est peut-être le fait que, finalement, vous faites au cas par cas, vous vous alliez ici avec le gouvernement, à côté vous dites que vous êtes de gauche et que vous êtes opposé à la politique gouvernementale. J'avoue que tout cela, on en est très loin et on n'y comprend pas grand-chose, cela vous regarde. Mais cette tension... que vous ayez envie de me mettre dans le canal, je peux le comprendre, je vous ai excédé pendant 5 ans, ne la généralisez pas et n'opposez pas, dans l'esprit des citoyens, au-delà de mon cas personnel, un camp du bien qui serait le vôtre et puis le populisme ailleurs. Parce que je crois que c'est un jeu très dangereux et c'est un jeu qui est aussi condamnable lorsque des partis extrêmes y jouent, lorsque parfois le gouvernement tient ce type de propos aussi. Et je crois que dans la bouche d'un élu local, mais vous aurez peut-être l'occasion de le préciser, c'est particulièrement inquiétant.

**M. le Président.**- Jean-Claude LAGRANGE.

**M. LAGRANGE.**- Le terme exact - et je pense que vous en faites votre combat aussi - que j'ai mis était : soyons vigilants. Parce qu'avec ma collègue au Conseil régional, je peux vous dire que, là-bas, peu importe la gestion, peu importe les dossiers, nous avons en face de nous de vrais adversaires de la démocratie, de la République et ce sont ceux-là que je visais, parce que ceux-là, j'espère que vous aurez l'occasion, un jour, de les dénoncer. Quelquefois, le discours est un peu mou par rapport à ces propos d'extrémistes, d'extrême parce que cela peut faire le jeu des uns ou des autres. Moi, je ne faillirai jamais là-dessus. C'est pour cela que j'ai dit : « soyons vigilants » parce que si, ici, malgré nos oppositions, Monsieur, nous avons des divergences, etc., je pense que nous avons au moins un idéal républicain. Mais, demain, d'autres peuvent venir dans cette salle ou dans nos conseils municipaux et ils ne l'auront pas. Et combien serons-nous pour les combattre ?

Je sais que je ferai partie de ceux-là parce que je revendique mes valeurs de gauche. Pourquoi ai-je teinté ce discours d'une marque personnelle ? Parce que je sens bien que ce sont des sujets qu'on ne veut pas aborder au niveau municipal et à d'autres niveaux. Mais les vraies divergences sont là.

Je ne suis pas sûr que ce soit la variation du pourcentage de tel ou tel taux qui rassemble notre population. Par contre, tous ceux qui vont envenimer le débat à partir des peurs qui sont quelquefois réelles et des difficultés de nos concitoyens, ils seront beaucoup plus entendus que nos discours de gestionnaire.

Ne prenez donc pas cela pour vous, Monsieur. Pour une fois, je le dis : ce n'était pas forcément pour vous, Monsieur LANDRE.

**M. le Président.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Mes chers collègues, je vais faire part à mon tour de quelques réflexions par rapport à ce que j'ai entendu. Par rapport au DOB, les choses ont été dites.

Je relève que Monsieur GRAFFARD a beaucoup mis l'accent sur la cohérence que nous avons eue durant ce mandat au travers de nos actions qui touchent à l'écologie de manière transversale, parce que c'est cela, en fait. Et personne ne peut contester que, dans les politiques que nous avons menées, nous avons toujours eu cette approche, dans le cadre du Plan climat énergie par exemple, puisque je rappelle que la communauté urbaine y est inscrite au-delà des autres dispositifs que vous avez cités, mais avec un véritable engagement dans ce cadre-là, sans être parfait, mais il y a eu une cohérence dans les actions, dans les investissements au travers de ce projet. Qu'on ne le communique pas assez, sans doute. On ne communique pas assez sur tout ce qui relève justement du développement durable, de l'écologie, même si le Président SAUNIER, tout à l'heure, a souligné le travail qui était fait et la force de proposition que peut être le Conseil de développement durable. Je pense que la communauté a essayé, en tout cas tenté, sans être parfaite, loin de là - mais qui l'est ? - d'aller vers des réflexes différents, des façons de faire différentes et dans tous les domaines. Je ne vais pas énumérer tout ce que nous avons fait durant toutes ces années, mais c'est plutôt remarquable.

Est-ce qu'il faut aller plus loin ? Oui, et c'est ce que vous semblez dire en disant que cela a été fait mais qu'il faudrait aller plus loin. Là-dessus, nous sommes complètement d'accord. Et

vous faites une proposition qui consiste à dire qu'il y a un dispositif qui existe, notamment sur un label qui est le label Cit'ergie. Aujourd'hui, je n'apporte pas de réponse sur ce souhait, cette demande, je dis simplement que tout ce qui va dans le sens d'une meilleure utilisation des investissements ou des moyens d'une collectivité et qui va vers la préservation de la planète et du climat est pertinent. Il faudra évoluer, voir si ce dispositif, ce label, peut effectivement apporter quelque chose. J'ai bien compris qu'il était sans doute un outil pertinent pour à la fois valoriser et mesurer les actions, si j'ai bien compris. Il peut donc s'avérer pertinent mais, à ce stade, je ne peux pas apporter de réponse. En tout cas, je retiens la proposition, bien entendu, mais il faut reconnaître – c'est ce que vous avez fait et je vous en remercie – la cohérence de la communauté sur les actions que nous avons menées dans ce domaine-là, d'ailleurs de manière aussi concertée au sein de l'équipe communautaire, portées collectivement, discutées collectivement et globalement soutenues par l'ensemble de la majorité communautaire. Personne ne peut le contester. Et sans aucune tension quelconque que j'aie pu relever. Des débats, oui, mais pas forcément de tensions entre nous et je ne vois pas, ce soir, quelle tension il y a au sein de la majorité communautaire. J'ai du mal à percevoir cette tension. Mais si certains ont peut-être un sens plus développé que d'autres pour percevoir les tensions, tant mieux. En tout cas, je ne l'ai pas perçue.

Ce qui me permet de réagir sur les propos de l'opposition. Il est vrai que quand on est sur un débat d'orientation budgétaire et qu'on commence par dire qu'on ne dira pas grand-chose parce que, finalement, on arrive à la fin du mandat, donc qu'est-ce qu'on va dire de plus que ce qu'on a déjà dit ? Et bien si, il y a tout de même 33 millions d'euros d'investissement qui sont prévus, il y a donc tout de même des choses à dire quand on fait un débat d'orientation ; on peut être pour, on peut être contre et, parfois, quand on est un petit peu constructif, on peut dire qu'on est pour certaines choses et contre d'autres ou qu'on peut améliorer certaines choses tout en n'étant pas contre tout. Moi, c'est ce qui me désole et je le dis. J'aimerais que l'opposition relève un peu le débat d'orientation budgétaire qui doit être un vrai débat et que l'opposition relève ce débat par des propositions concrètes et ne reste pas dans des généralités comme cela a été le cas depuis le début du mandat, avec une vision qu'on a du mal à percevoir et puis avec cette image toujours dégradée de notre territoire. Toujours ! Une dégradation de notre territoire. Rien ne va. Tout ce qu'on fait est mal. Rien n'est positif. Rien !

Quelle crédibilité peut-on avoir lorsqu'on tient ce discours à chaque budget, à chaque débat d'orientation budgétaire sans apporter de plus-value à ce qui a pu être fait ? Et j'entends – une fois de plus – le manque de vision de la majorité communautaire. Est-ce qu'on manque de vision lorsqu'on décide d'investir plusieurs millions d'euros dans ce qui peut être l'élément ou les éléments les plus structurants pour un territoire en termes de développement économique ?

Est-ce qu'on a manqué de vision quand la communauté urbaine a investi sur le Mecateam quand on voit les résultats aujourd'hui ?

Est-ce que la communauté a manqué de vision quand elle a investi dans l'enseignement supérieur quand on voit les résultats aujourd'hui, avec un département d'ingénieurs qui va ouvrir à la prochaine rentrée, que tout le monde nous envie ? Vous croyez que cela vient tout seul ?

Quand la communauté décide de porter intégralement - intégralement - la filière AES sur le site universitaire pour que des étudiants qui n'ont pas beaucoup de moyens puissent avoir la possibilité de faire des études et que l'opposition communautaire dit que cela ne sert à rien, que les effectifs seront de toute façon à la baisse alors que les effectifs sont à la hausse, c'est dommage, mais c'est comme ça. En tout cas, c'est heureux pour la communauté urbaine que les effectifs soient à la hausse. Je pense que nous avons eu une bonne vision.

Est-ce manquer de vision quand la communauté investit pour l'industrie, pour la recherche, pour le développement et qu'aujourd'hui, la communauté urbaine a été labellisée par l'État « Territoire d'industrie » alors que beaucoup d'autres territoires auraient souhaité l'être et ne l'ont pas été ? Alors qu'en plus d'être labellisé « Territoire d'industrie », nous sommes désignés comme site pilote exemplaire dans ce que nous avons pu mener en termes de développement au niveau de l'industrie et le soutien que la communauté urbaine a apporté. Est-ce que nous avons manqué de vision quand nous décidions - là aussi parce qu'il faut se projeter dans l'avenir - de mettre en place un site technopolitain ?

Je ne vais pas redonner le détail du site technopolitain. On nous a dit qu'il n'y avait qu'un bâtiment, qu'il n'y avait pas de contenu. Et bien si, il y a un contenu et la preuve en est qu'à la fois l'État, la Région, le Département nous aident sur le site technopolitain, reconnaissant que c'est

innovant et porteur d'avenir, que nous allons accueillir un département d'ingénieurs, que nous allons accueillir le campus des métiers, que nous allons accueillir, aujourd'hui, des industriels dans ce site technopolitain, où des start-up vont naître. Est-ce aussi là un manque de vision ?

Est-ce un manque de vision quand nous menons un projet avec l'université sur la métallurgie des poudres et Excalibure, là aussi dans l'innovation, dans la recherche, dans le développement ? Ce qui va nous permettre d'avancer encore plus dans ce qui nous est bien entendu cher à tous sur ce territoire – ou en tout cas presque tous -, c'est-à-dire le développement industriel, le développement universitaire ?

Moi, je veux bien que l'on dresse toujours un portrait complètement négatif de tout ce que fait la communauté. Heureusement, en dehors de l'opposition communautaire, les autres le reconnaissent, nous soutiennent. Contrat métropolitain : plus de 56 millions d'euros de projets dont 20 apportés par la Région. Il y a donc une reconnaissance de ce qu'on fait. Les territoires voisins auraient bien voulu l'avoir, ce contrat métropolitain, mais ils ne l'ont pas. C'est comme cela, c'est regrettable, mais nous l'avons parce qu'il y a justement une reconnaissance de ce que fait la communauté, de ce qu'elle porte, de ce qu'elle structure.

Donner toujours cette vision, y compris par rapport à l'Ecomusée... Ce que j'ai entendu me choque, me choque ! « Situation dramatique de l'Ecomusée » ! « Dramatique de l'Ecomusée » ! La personne qui dit qu'il y a une situation dramatique de l'Ecomusée, c'est qu'elle n'est pas allée à l'Ecomusée. Oui, il y a un vrai travail à mener sur l'Ecomusée, bien entendu, et nous sommes soutenus pour cela par l'Etat au travers de la DRAC, par la Région dans le cadre du contrat métropolitain. Il y a donc un vrai travail de muséographie à faire sur l'Ecomusée, mais comme il y en a partout en France, dans tous les musées. Mais ce n'est pas pour cela que l'Ecomusée est dans une situation dramatique.

Je ne veux pas continuer à épiloguer non plus. Je veux bien qu'on aille toujours sur le champ du politique et du politique du côté négatif, mais il me semble tout de même que, de temps en temps, l'opposition communautaire se grandirait en reconnaissant ce que d'autres reconnaissent, avec ses imperfections, avec ses faiblesses, parce que ce qu'on fait n'est pas parfait, mais tout de même, de temps en temps, même quand on a « les lèvres gercées », il faut essayer de reconnaître les choses.

Quant au fonctionnement, allez dire que la situation de la communauté en termes de fonctionnement est dégradée... après la crise que nous venons de traverser, avec 3,5 millions d'économies à faire, que nous avons eu à faire en début de mandat, que les entreprises du bâtiment et des travaux publics étaient aux abois, aux abois ! Elles sont venues nous trouver - et mes collègues le savent très bien - pour nous demander de soutenir les investissements. C'est ce que nous avons fait. Dans une période extrêmement difficile, nous avons pris la décision de soutenir les investissements. Comment ? Tout d'abord parce qu'on en avait les capacités. Et puis ensuite, ce qui ramène au sujet que j'ai pu entendre tout à l'heure sur la situation de la dette et des emprunts, nous avons décidé d'emprunter parce que nous avons la capacité de le faire. Il y a des collectivités qui n'avaient pas cette capacité. Nous, nous l'avons et cela nous a permis de soutenir l'investissement sans, pour autant, nous mettre en danger car laisser entendre que la communauté, parce qu'elle a emprunté, est dans une situation financière dégradée, et bien c'est mentir. C'est mentir ! Ce n'est pas vrai. Il y a des chiffres qui parlent d'eux-mêmes, des comparaisons qui parlent d'elles-mêmes. Donc, comparons et nous verrons la situation de la communauté urbaine qui, pendant tout le mandat, n'aura pas augmenté les taux de fiscalité, ce que d'autres collectivités ont fait, beaucoup d'autres, une majorité, sans arriver à investir comme nous l'avons fait.

Et le fonctionnement, nous l'avons parfaitement maîtrisé. Hervé MAZUREK l'a dit tout à l'heure dans sa présentation. Ces dépenses n'ont pas augmenté au-delà des 1,2 % par an. Ce que le gouvernement préconisait et ce qu'il estime être un niveau raisonnable. Mais nous l'avons fait pendant tout le mandat. Tout le mandat ! Et nous avons même été en négatif sur les évolutions de fonctionnement lorsqu'il l'a fallu, avec des efforts drastiques. Et on vient aujourd'hui contester la gestion que même la Chambre régionale des comptes a actée.

Nous sommes donc dans une situation qui est une bonne situation, que chacun peut reconnaître, reconnus comme un territoire qui investit pour l'avenir car les dépenses, ce ne sont pas forcément des investissements. Mais quand on prend toujours les sujets par le petit bout de la lorgnette, par le tout petit bout en étant restrictif sans justement avoir cette vision, alors on peut bien entendu faire dire ce que l'on veut.

Quand on aborde le sujet notamment de l'habitat et de l'urbanisme juste par le prisme Bimby, c'est effectivement réducteur. C'est réducteur. On oublie de parler de l'OPAH qu'a menée la communauté urbaine, citée en exemple par tous, la plus grosse OPAH du département. 21 millions d'euros d'investis au travers de l'OPAH de la communauté, pas moins de 21 millions d'euros injectés directement dans l'économie locale. Plus de 1 000 logements rénovés. Voilà les résultats.

Il y a l'OPAH, il y a Bimby et on n'oublie de parler d'un autre sujet. Moi, je vais en parler : le traitement des îlots urbains dégradés avec l'établissement public foncier. Vous vous rappelez de cela ? Nous en avons débattu. On n'en parle plus, sauf que l'établissement public foncier agit depuis qu'on a adhéré. Je me souviens des arguments de l'opposition à l'époque : « Ah non, il ne faut pas adhérer à l'EPF, cela fait une taxe de plus ». Oui, cela fait quelques euros de plus, ceci pour traiter des îlots entiers d'habitats privés dégradés. Et le résultat, aujourd'hui, commence à se voir dans plusieurs communes de la communauté d'ailleurs, les maires peuvent en témoigner. Et lors d'une conférence des maires que j'ai faite il y a peu, les témoignages l'ont clairement dit. Si nous n'avions pas adhéré à l'EPF, si nous n'avions pas lancé ce grand plan de restructuration de l'habitat, qu'en serait-il ? Si on avait écouté l'opposition communautaire, qu'en serait-il aujourd'hui ?

Donc arrêtons de toujours regarder simplement par le petit bout de la lorngnette, de dire ce qui ne va pas. Essayons de faire des propositions. Encore une fois, je pense que cela pourrait grandir à la fois ceux qui le prononcent et puis cela apporterait sans doute une plus-value aussi à notre réflexion collective.

Sébastien GANE a évoqué un sujet qui est important, me semble-t-il, parce qu'il a été pour nous un vrai sujet, une vraie volonté politique également, c'est tout ce qui touche à la solidarité avec des choix que nous avons faits. Là aussi, témoignage de plus – Sébastien GANE l'a relevé tout à l'heure -, alors que la communauté avait été critiquée en son temps parce qu'elle avait regroupé ses structures d'insertion en une seule. Mais peut-être qu'elle avait une certaine vision déjà à l'époque. Elle avait une certaine vision et Jean-Claude LAGRANGE est bien placé pour le savoir puisqu'il était président, à l'époque, de la communauté urbaine. Mais c'est un choix que nous avons fait collectivement. Parce qu'aujourd'hui, figurez-vous qu'ailleurs, on fait pareil et on cite en exemple la communauté urbaine avec les résultats qu'elle a obtenus. Et bien heureusement, le Département, parce qu'on est exemplaire ou en tout cas sans doute meilleurs que d'autres dans ce domaine-là, décide de venir ici. Témoignage du Département, du Président du Département qui vient et qui dit que la communauté urbaine, en matière de solidarité, d'insertion est plutôt dans le haut que plutôt dans le bas.

Et puis quelque chose qui me tient beaucoup à cœur aussi, ce qu'évoquait Jean-Claude LAGRANGE tout à l'heure, c'est le statut de la communauté urbaine. Nous en avons beaucoup débattu également ici. C'est vrai que cela nous hérisse le poil lorsqu'on parle de communauté de communes. Mais je rappelle que même un sous-préfet le disait. Ce qui était tout de même un petit peu cocasse parce que, pour nous, il est important de garder ce statut, mais je crois que cela avait fait consensus au sein de cette assemblée pour défendre notre statut, ceci à un moment où il pouvait être attaqué et on sait tous ce que ce statut peut nous apporter. On s'est battu pour cela, on l'a obtenu de manière là aussi durable.

La volonté que nous avons eue, tout en gardant ce statut de communauté urbaine, c'est d'apporter une complémentarité entre l'urbain et le rural. Ceci a été une vraie préoccupation collective, ne pas opposer l'urbain et le rural comme nous le voyons maintenant un peu ressurgir dans des débats, y compris au Congrès des maires - et j'en dirai un mot également - où pointe ce spectre entre les communes, les intercommunalités, les grandes intercommunalités, les plus petites, etc. Non, il ne faut pas qu'il y ait d'oppositions. Il doit y avoir une complémentarité, c'est ce que nous avons, collectivement, défendu à la communauté urbaine et qui, aujourd'hui, porte ses fruits, me semble-t-il. Le dispositif que je présenterai tout à l'heure en est un exemple, mais il y en a bien d'autres. La territorialisation a été un facteur incontestable, reconnu par tous, d'intégration de toutes les communes, quelle que soit leur taille, dans la communauté urbaine. Et la richesse que nous apportent les communes rurales est bien entendu indiscutable. Et c'est comme cela que le travail doit se poursuivre. Mais nous sommes, quoi qu'il en soit, une communauté urbaine et je crois que chaque commune qui, aujourd'hui, a intégré la communauté urbaine est plutôt fière d'appartenir à cette communauté urbaine.

C'est vrai, comme le disait aussi Jean-Claude, nous sommes sur un débat d'orientation budgétaire, mais on est sur des choix politiques et le mot « politique » n'est pas un gros mot. Au



contraire, il faut faire de la politique, mais dans le bon sens du terme, donc débattre, se confronter, échanger. Mais nous sommes des élus. Nous sommes des élus et des craintes commencent à naître. Et là, je dépasse le cadre du débat d'orientation budgétaire, mais cela a été évoqué par les uns et les autres de manière très juste, y compris l'opposition sous la forme des incertitudes pour l'avenir. Oui, il y a de l'incertitude pour l'avenir. Ce n'est pas nouveau, on en a eu avant. Il y en aura encore. Là, c'est moins sur les dotations mais sur la forme que prennent ces incertitudes. Je m'explique. La taxe d'habitation est supprimée. C'est vrai que le contribuable se dit tant mieux, il ne paiera plus de taxe d'habitation. Mais là aussi, c'est un peu réducteur parce qu'il ne faut pas oublier que, l'impôt, c'est ce qui permet aujourd'hui aux collectivités - c'est vrai pour l'Etat aussi - d'apporter des services, des services dont nos concitoyens sont très demandeurs.

Ce n'est pas l'impôt qui est injuste, c'est sa répartition ou éventuellement ses modalités. Ce que disent aujourd'hui de manière quasi unanime les clans ou les camps politiques, c'est : « Attention, il y a danger ». Si nous supprimons le lien qui existe encore un petit peu aujourd'hui, mais de moins en moins, certaines collectivités vont se voir complètement supprimer l'impôt. Je pense aux Départements, aux Régions pour qui cela a déjà été le cas puisque les Régions, à part les cartes grises, rien d'autre ne leur permet aujourd'hui de collecter. C'est tout de même très réducteur.

Si plus rien ne crée le lien entre le contribuable, qui ne sera plus un contribuable, donc le citoyen qui ne paiera plus d'impôt... parce que quand on y regarde bien aujourd'hui, vous avez tout de même toute une partie de la population qui ne paie pas d'impôt sur le revenu, qui ne paiera pas de taxe d'habitation, qui ne paie pas de taxe foncière. Qu'est-ce qui va rester comme lien fort qui existait jusqu'à présent entre le citoyen et nous, les élus ? Plus rien. Plus rien.

Pourquoi rendons-nous compte de nos politiques, de nos choix ? Parce que les gens paient un impôt et qu'il est normal que nous allions expliquer ce que nous faisons de cet argent. Demain, on pourra s'en passer. On pourra même se passer d'élus. Je vais plus loin : on pourra même se passer d'élus. Il suffira simplement que les préfets, les hauts fonctionnaires, gèrent nos collectivités, ce sera la finalité. C'est là où est le danger.

C'est l'actualité qui me fait dire cela, parce que nous avons été un certain nombre à être au Congrès des maires et cela a fait partie des discussions que nous avons eues, les uns avec les autres. Mais nous avons entendu les responsables politiques au niveau national, le Président de la République, par exemple. On n'a pas assez pris la mesure de cela, de cette finalité.

Ensuite - et je terminerai par là, sur une tonalité très politique, mais ce n'est pas moi qui ai amené le sujet, mais je veux bien rebondir dessus, Jean-Claude LAGRANGE disait tout à l'heure : « *Attention au populisme* » et cela a été repris d'un autre côté, un malentendu. Moi, je pense qu'il n'y a pas de populisme ici. Là où il faut faire attention, c'est à la démagogie. Parce que le populisme commence par la démagogie. La démagogie, c'est faire croire que l'on peut faire beaucoup de choses, promettre sans contreparties. C'est cela, la démagogie. Et c'est la démagogie qui conduit au populisme.

Quelles que soient, là aussi, les sensibilités politiques, vous savez que la dernière présidentielle nous a montré que le plafond de verre, on en parle mais, un jour, ce plafond de verre, il peut disparaître. Nous sommes des élus de la République, nous devons, quelles que soient nos sensibilités - je crois qu'ici nous y sommes tous - faire attention aux propos que nous pouvons tenir parce qu'ils peuvent conduire, d'une manière ou d'une autre, à la démagogie, au populisme et on sait où cela nous mène.

En tout état de cause et quelles que soient les sensibilités politiques, quand le danger est apparu, certains l'ont dénoncé. Certains ont pris position, de gauche comme de droite, et ont pris leurs responsabilités. D'autres, non. D'autres, non. Donc faisons attention et que chacun prenne ses responsabilités dans ce cadre-là.

Voilà, mes chers collègues. On s'est un petit peu écarté du DOB mais le DOB, par nature, peut nous faire aussi avoir des réflexions beaucoup plus larges. En tout cas, c'est un débat qui est utile.

Je vous demande de prendre acte, en vous remerciant pour vos contributions à ce débat, de prendre acte que ce débat a eu lieu puisque nous devons délibérer là-dessus.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Nous délibérons sur le fait que le débat a eu lieu. Je vous remercie.

Le conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport présenté dans la délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

## **2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative**

## **3. Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative**

## **4. Budget annexe Assainissement collectif - Vote d'une décision modificative**

## **5. Réaménagement contrat de prêt Caisse Française de Financement Local - Etalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé**

## **6. Transport urbain - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature**

## **7. AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier**

**M. le Président.**- Au-delà du DOB, nous avons toute une série de délibérations concernant le vote de deux décisions modificatives, une sur le budget en assainissement collectif, un réaménagement concernant un prêt, sur les transports urbains, une convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes et puis concernant l'AP/CP sur le fonds de soutien des chemins ruraux.

Mes chers collègues, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Levez bien la main. Sur toutes ? Ou est-ce que je les passe une par une ?

**M. LANDRE.**- Sur les budgets.

**M. le Président.**- Sur le budget principal ? Je vais les passer une par une, ce sera plus clair.

Budget Principal, vote de la décision modificative, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ? Levez la main. Très bien.

Sur le budget annexe eau, vote de la décision modificative, qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Sur l'assainissement collectif, qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Sur le réaménagement du contrat près avec la Caisse Française de Financement Local, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ? Il faut vous mettre d'accord, sachant que vous n'êtes pas obligée de suivre les autres, vous pouvez prendre une initiative personnelle. Parce que je vous vois hésiter, Madame BERARD. Vous voulez qu'on en discute ? (*Rires*)

Je peux vous laisser le temps de la réflexion, si vous voulez.

Tout le monde est donc contre ? (*Approbaton générale du groupe de l'opposition*). Ok

Sur le transport urbain, une convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Sur l'AP/CP, le fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

En fait, vous être contre tout. Ce n'était pas la peine que je les passe individuellement ! J'ai cru qu'il y avait une différence, mais ce n'est pas grave. La prochaine fois, essayez de vous concerter un peu plus, mais ce n'est pas grave.

### **Budget Principal - Vote d'une décision modificative**

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité

### **Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative**

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Budget annexe Assainissement collectif - Vote d'une décision modificative**

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Réaménagement contrat de prêt Caisse Française de Financement Local - Etalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé**

Le conseil décide :

- D'autoriser dans le cadre de l'opération de refinancement à intervenir au 1<sup>er</sup> décembre 2019, la mise en œuvre du principe d'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé sur une durée de 22 ans, pour l'emprunt n° MON529177EUR contracté auprès de la Caisse française de financement local sur le budget assainissement collectif.

Observations : Adoption à la majorité.

### **Transport urbain - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature**

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès de la trésorerie principale, à intervenir dans le cadre de l'exécution du contrat de régie intéressée pour le service public des transports urbains,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Observations : Adoption à la majorité.

### **AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier**

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour les fonds de soutien pour

les chemins ruraux et pour l'accessibilité comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de l'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	306 971	438 936

Observations : Adoption à la majorité.

### III – DÉVELOPPEMENT URBAIN

#### 1. Le Creusot - Cœur de Ville - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention

**M. le Président.**- On passe au développement urbain, avec la convention Cœur de ville, une autorisation de signature d'un avenant.

Évelyne COUILLEROT.

**Mme COUILLEROT.**- Merci Président. Notre conseil communautaire du 27 septembre 2018 vous avait donné l'autorisation de signer la convention cadre afférente au programme « Action cœur de ville » sur la commune du Creusot, ce qui a été fait.

Cette convention précisait l'organisation et la gouvernance du projet de revitalisation du cœur de ville et en décrivait la stratégie et le plan pluriannuel d'actions sur lesquelles s'engagent l'ensemble des partenaires.

Conformément à ce que demandait le dispositif de l'Etat, il était prévu deux phases d'élaboration et de déclinaison à partir de la signature de cette convention.

La première phase d'initialisation a eu lieu d'octobre 2018 à octobre 2019. Elle se termine maintenant avec la signature de cet avenant.

La deuxième phase est la phase de déploiement, c'est la phase opérationnelle de mise en œuvre des différentes actions ; elle débutera après la signature de cet avenant.

La phase d'initialisation a été importante puisqu'elle a permis de renforcer le diagnostic, d'approfondir la stratégie locale et de mettre en cohérence les différentes thématiques que je vous rappelle : habitat, commerce, mobilités, espaces publics et accessibilité aux équipements.

À travers ces différentes thématiques, des sujets transversaux ont été traités systématiquement, comme la transition écologique et l'innovation, notamment avec le numérique. Ces différents travaux qui ont été menés pendant cette phase aboutissent à la proposition de 13 opérations nouvelles qui se traduisent par des fiches-action qui sont dans la convention.

L'avenant à la convention joint en annexe se structure avec une phase de diagnostic, une phase de stratégie avec trois axes stratégiques. Les deux premiers intègrent les thématiques que je viens d'énumérer, la troisième explicite l'enjeu de « vie en centre-ville » et l'idée de « ville ludique ».

La stratégie cible trois publics : les étudiants, les jeunes actifs et leurs familles, les seniors.

Le secteur d'intervention : le programme national nous demandait de l'identifier à travers un périmètre. Il correspondait à celui du centre-ville mais nous souhaitons également identifier des polarités stratégiques qui correspondent à des quartiers à enjeu.

La programmation : les articles 4 et 5 en présentent l'avancement et elle est portée par la convention de septembre 2018 et la logique qui a sous-tendu l'intégration de nouvelles opérations.

Une synthèse de la stratégie :

- L'axe 1 concerne essentiellement la politique d'accueil sur notre ville et son territoire, notamment avec les questions de l'habitat et du commerce,
- L'axe 2 consiste à attirer davantage de personnes sur le centre à travers la stratégie « Action cœur de ville » et notamment de traiter la question de la qualité de vie en centre-ville. Cela concerne essentiellement les mobilités, l'espace public et l'accès aux

services.

- L'axe 3 concerne l'implication des institutions dans l'ensemble de ce programme, mais également l'ensemble des différentes populations. C'est pour la question de la vie en ville, la question de la « ville ludique » de façon à réinterroger l'espace urbain, les espaces de partage au sein de l'habitat et des lieux de commerce pour animer, attirer, vivre est totalement essentielle à la réussite de ce programme Convention Cœur de ville.

Vous trouverez, à la fin de l'avenant, les nouvelles opérations. Je vous disais qu'elles étaient au nombre de 13. Ces nouvelles opérations consistent à renforcer la connaissance des dynamiques socio-économiques de la commune et de son territoire à travers des actions comme les balades urbaines, les ateliers d'urbanisme. Elles consistent à impulser la dynamique Action cœur de ville au sein des institutions mais aussi auprès des populations locales avec, là aussi, un certain nombre de fiches-action comme les fresques murales ou les parcours sportifs en ville.

Enfin, l'animation du territoire, vous la retrouvez dans toutes ses composantes, notamment avec le plan déplacements, le plan paysage et schéma de services.

Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention « Action Cœur de Ville » telle qu'elle est annexée à ce rapport.

**M. le Président.** - Merci. Y a-t-il des prises de parole avant le vote ? Non, il n'y en a pas.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Adopté, merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention « Action Cœur de Ville »,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**M. le Président.** - On en vient à ce que j'évoquais tout à l'heure dans mon propos liminaire sur les aides aux investissements et fonds de concours, que ce soit aux agriculteurs ou aux communes. Je vais les passer une par une et je les mettrai aux voix ensuite, si vous le voulez bien.

### **1. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Aide aux investissements - Adoption du règlement d'intervention**

### **2. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Règlement de fonds de concours - Approbation**

### **3. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Autorisation de signature des conventions d'accès aux plans d'eau communautaires**

### **4. Alimentation en eau des exploitations agricoles - Participation financière à la mise en œuvre de compteurs "verts" par les professionnels**

**M. le Président.** - Nous avons une première délibération qui concerne les aides que la communauté souhaite apporter sur des investissements qui sont liés à la création de forages, la réalisation de retenues d'eau d'une capacité maximum de 400 m<sup>3</sup> ou la création de bassins de rétention issus de toitures, avec un plafond de dépenses subventionnables qui est fixé à 18 000 € et un pourcentage de participation de 40 %.

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, nous sommes allés au maximum de ce que la loi nous permettait de faire. On ne peut pas aller au-delà, en tout cas au niveau du pourcentage. Donc

40 % sur 18 000 €, ce qui veut dire qu'un exploitant – puisqu'on peut faire différemment pour la commune -, c'est 7 200 € d'aide directe qu'il percevra s'il met en place ce type de dispositif.

En ce qui concerne le fonds de concours, c'est-à-dire qu'on est sur le même dispositif, mais cette fois-ci pour les communes qui pourraient prendre l'initiative de le faire. Pour la réalisation d'un forage, réalisation d'une retenue d'eau également, même dispositif, mais là, on va à 50 % parce que le règlement nous permet d'aller sur des fonds de concours vis-à-vis des communes jusqu'à 50 %. On va donc au maximum : 50 % de 18 000 €, donc 9 000 € qui peuvent être apportés à la commune.

Après, nous avons l'alimentation avec une autorisation pour accès, au travers une convention, des plans d'eau. Là, nous avons ciblé trois plans d'eau dont la communauté est propriétaire : le lac minier des Fouthiaux à Sanvignes, le lac de la Poudrière à Montceau et l'étang dit « de CMR » - parce qu'il est à proximité -, sur la commune de Torcy, qui pourraient servir en cas de sécheresse, bien entendu selon les restrictions qui seraient faites au niveau du département par le préfet, également d'approvisionnement pour le bétail si l'exploitant agricole a la possibilité d'aller chercher de l'eau sur ces plans d'eau. Une convention sera donc mise en place de manière à faciliter cela, on pourra faire également quelques petits aménagements si nécessaire. C'est ce qu'on a dit, ceci pour faciliter l'acheminement.

Enfin, le dernier dispositif, avec une participation financière à la mise en œuvre de compteurs verts, comme je l'expliquais tout à l'heure. On peut différencier les compteurs. Là, on est parti sur une aide et une subvention de 40 %, sachant que la mise en place de ces compteurs, c'est entre 500 et 1 200 € le coût. C'est donc une aide qui est tout de même importante.

Inciter les exploitants agricoles, quand ils le peuvent, à la différenciation des compteurs, c'est faire une économie vraiment importante, au moins d'un tiers.

Voilà, donc plusieurs niveaux à la fusée, comme on dit, quatre niveaux qui peuvent, pour certains, se cumuler. J'explique. Ces aides vont aux exploitants agricoles, mais elles peuvent également aller aux GAEC ou à d'autres structures, CUMA notamment. Imaginons que le GAEC dise qu'il va faire un forage, qu'il va donc solliciter la communauté pour subventionner ce forage, la communauté le fera. Cela va donc toucher plusieurs exploitations agricoles.

Parallèlement, un agriculteur dit qu'en plus, il va mettre un système de récupération d'eau de pluie, par exemple. Il peut également faire la demande à la communauté pour être subventionné parce que c'est complémentaire. Il pourra donc y avoir une complémentarité dans les aides que la communauté pourra apporter.

C'est ce que je disais tout à l'heure : souplesse, rapidité, réactivité de manière à ce que les choses se fassent simplement et rapidement. Bien entendu, il est précisé qu'il n'y aura qu'une seule aide par GAEC ou qu'une seule aide par exploitant agricole, avec justificatif de facture et puis avec contrôle également qui sera fait, quand il s'agira d'un captage par exemple, de l'installation où elle doit se faire, sachant que nous n'avons pas travaillé seul mais avec la Chambre d'agriculture. C'est donc un travail qu'on mènera et qu'on continuera de mener ensemble.

Voilà, mes chers collègues, j'ai dit l'essentiel. Vous avez le détail dans les délibérations, mais s'il y a des questions, je veux bien y répondre, ou des prises de parole simplement s'il n'y a pas de question. Je pense que le dispositif est assez clair.

Je tiens à souligner que c'est un dispositif et un règlement d'intervention qui est dans la même logique que ce que nous avons fait jusqu'à présent dans le développement économique et qu'il n'existe pas, au niveau régional, aujourd'hui. Cela n'existe pas. Nous sommes, là aussi, plutôt novateurs, même très novateurs. Cela n'existe pas. Il y a eu d'autres dispositifs qui ont été mis en place, par exemple par le Département au niveau de prêts. Nous n'avons pas voulu aller dans ce système-là, mais vraiment aller vers des aides directes et c'est plutôt novateur au niveau régional.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur CATON.

**M. CATON.**- 18 000 €, est-ce que cela représente quelque chose de concret, dans un forage par exemple ?

**M. le Président.**- Oui.

**M. CATON.**- C'est le coût du forage.

**M. le Président.**- C'est le coût du forage estimé dans une fourchette haute par rapport à ce que peut coûter un forage, sachant que nous avons travaillé avec ceux qui sont concernés et ceux qui connaissent le sujet. La somme de 18 000 €, c'est-à-dire le maximum subventionnable, n'a pas été prise au hasard, cela correspond à quelque chose de plutôt logique.

**M. CATON.**- C'était intéressant de le savoir. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Bien sûr, vous avez raison.  
Y a-t-il d'autres prises de parole ? Noël VALETTE.

**M. VALETTE.**- Merci Monsieur le Président. Je m'excuse car je ne suis pas un grand orateur. Mais merci de me donner la parole sur un sujet qui m'est particulièrement cher puisque j'y ai passé ma vie professionnelle et que j'ai pu, au cours de ces plus de 40 années d'exercice, mesurer parfois les difficultés de certains de nos exploitants. En plus, aujourd'hui, la conjoncture n'est vraiment pas bonne avec, en plus, le climat qui s'aggrave chaque année qui ne simplifie pas les choses.

Je veux tout de même signaler à toute notre assemblée et bien lui faire reconnaître que si la communauté s'engage aujourd'hui, il y a un signe, il y a un vrai signe. C'est un engagement d'investissement aux côtés des agriculteurs. C'est une preuve qu'on peut lui apporter vis-à-vis d'un métier qui est parfois difficile. C'est aussi, comme je le disais en conférence des maires, il n'y a pas longtemps, au président, peut-être réparer une erreur de certains services, il y a quelques années, une quinzaine d'années en arrière. Moi, j'étais dans ce cas, je ne vois donc pas pourquoi d'autres ne l'auraient pas été. On était souvent incités par l'Agence de l'eau à ignorer nos fontaines dans nos pâtures, ignorer nos points d'eau dans les cours de ferme au profit d'une conduite qui passait à proximité. C'était un peu la facilité. Aujourd'hui, on voit que cela a ses limites puisque cela génère un nombre de mètres cubes impressionnant. Il faut savoir qu'une vache qui mange de l'alimentation sèche consomme en moyenne 100 litres d'eau par jour, ce qui n'est pas rien. Derrière cela, ce sont des factures d'eau importantes et, souvent, le monde agricole n'arrive plus à faire face à ces choses-là.

J'ai apprécié la façon avec laquelle cette chose a été mise en place. J'ai participé, avec d'autres maires ruraux, aux différentes réunions pour mettre cela en place, avec les services, avec les vice-présidents, Madame LECOEUR, Madame COUILLEROT et, à chaque fois, il y a eu une vraie écoute du monde agricole. Et cela m'est allé droit au cœur parce que je sais que le monde souffre.

Il y a une chose qui me fait plaisir ce soir, Président, c'est que samedi dernier, j'ai accueilli l'assemblée générale des jeunes agriculteurs sur ma commune. J'y suis passé à nouveau... il faut être fou, alors que j'en ai bavé pendant plus de 40 ans et que je ne me suis pas enrichi, je devrais avoir une autre vision du monde agricole. Mais j'ai toujours la même et je pense que je vais l'emmener parce que je trouve que ce sont souvent des gens qui sont critiqués à tort, faute peut-être de transparence du métier, faute aussi peut-être de manque de vision. Mais j'y ai passé une bonne matinée qui s'est terminée vers 16 heures l'après-midi ; on peut donc dire que la matinée était bien entamée ! On a justement parlé, avec d'autres maires qui sont là autour de la table, qui peuvent en témoigner, de ce que le conseil de communauté allait proposer au monde agricole. Tout de suite, les jeunes m'ont dit que c'était une belle chose.

Ce soir, Président, il y a au moins deux jeunes que j'ai vu arriver, pendant nos débats. Ils ne sont pas venus là pour manifester, applaudir ou siffler, ils sont juste venus là pour vous témoigner de leur reconnaissance. Et ça, c'est une belle chose.

Mais ces jeunes-là, le lundi matin, ils se lèvent à 5 heures du matin pour arriver à faire 70 heures par semaine. Et quand on voit les statistiques actuelles au point de vue national, on s'aperçoit que le revenu moyen d'un agriculteur, et surtout d'un éleveur, est de 624 € par mois. On a donc dit beaucoup de choses lorsqu'on a dit cela.

Je vois mon collègue et copain - je peux presque dire cela - qui avait fait une petite allusion sur l'emballage des productions dans le monde agricole. Malheureusement, je vais lui apporter des bonnes précisions car j'ai ici les documents de la Chambre d'agriculture, ils sont donc sûrement incontestables. On est loin, très loin, d'être dans la production déraisonnée. Depuis 30 ans, les sièges des exploitations ont été divisés par 3. Sur les 15 dernières années, ils ont été divisés par 2. En 15 ans, le département a perdu 25 000 naissances par an. D'octobre 2018 à octobre 2019, 15 120 animaux sont en moins sur le département.

Il y a un signe. Ce signe-là, il est parlant. Je pense qu'il y a aussi de la décapitalisation du cheptel pour faire face justement aux besoins.

Et quand on dit aux agriculteurs : « Aujourd'hui, on est là pour vous payer 40 % de vos investissements pour limiter vos coûts en eau », je trouve que là, il y a une vraie et belle proposition faite et je pense que tous les délégués communautaires ici présents comprendront et s'honoreraient de porter ce projet à bout de bras.

Merci Président. Merci à vous tous.

**M. le Président.**- Merci Noël.  
Jean-Claude LAGRANGE.

**M. LAGRANGE.**- Il est assez difficile d'intervenir après l'exposé qui vient d'être fait.

J'ai vu qu'on parlait du lac des Fouthiaux. Il y a un journaliste dans cette salle – il doit s'en rappeler – qui m'a interpellé un jour où je partais en vacances, ce qui m'a valu une renommée nationale ! Sanvignes à la une de tous les médias en 2003 !

Pour vous dire que ce n'est pas d'aujourd'hui que ce phénomène se pose sur la communauté et je suis bien heureux que ce soit pris à l'échelle communautaire. Parce que, franchement, le lac des Fouthiaux appartient à la communauté, il est à mon avis utile à l'ensemble des exploitations riveraines et c'est bien que ce soit réaffirmé. Je n'ai pas de gloriole personnelle à le mettre à disposition. D'ailleurs, les agriculteurs se débrouillaient tout seuls, ils ne me demandaient plus d'avis.

Mais je trouve, après ce que vient de dire Noël, qu'on a enclenché quelque chose avec le monde agricole. J'ai parlé des mutations et aussi de mutations de ce que nos habitants vont devoir connaître dans les consommations, les circuits courts, etc. Et il se trouve qu'avec d'autres – et Bernard LACOUR le sait bien -, on travaille beaucoup avec la Chambre régionale d'agriculture pour préparer ces mutations, à partir des diagnostics car, à l'échelle régionale, il y a des bovins, mais il y a aussi du fromage et plein de choses.

Je trouve qu'il est intéressant d'ouvrir une nouvelle forme de partenariat parce que je l'ai dit aussi et toi aussi, Président, tu le sais, c'est un secteur économique vital et que l'on doit défendre parce que je trouve qu'il y a un peu trop de *steak-bashing*, je ne sais pas comment on dit, alors que j'étais bien content de celui que j'ai mangé à midi. J'espère qu'on en aura encore souvent !

**M. le Président.**- Merci. J'ai bien compris que la communauté était propriétaire du lac des Fouthiaux, mais que c'était le maire de Sanvignes qui décidait de tout ! J'ai bien compris !  
Éveline COUILLEROT.

**Mme COUILLEROT.**- Merci Président. Je voudrais très brièvement revenir sur trois points.

Pour le premier, c'est vrai que l'intervention de Noël VALETTE l'illustre parfaitement, c'était l'urgence de répondre à la question économique de la facture d'eau pour un bon nombre d'agriculteurs. C'était totalement essentiel et une nécessité immédiate. Mais au-delà de cela, il y a une vision à plus long terme, au-delà de la facture de l'eau, puisque c'est la question de l'accès à l'eau, tout simplement, qui est également posée à travers cette opposition de règlement d'intervention.

Nous savons tous que l'eau est un bien, notre bien commun, qu'elle risque de devenir de plus en plus rare et qu'il faut donc en prendre soin, l'utiliser à bon escient et que le bétail, qui a bien entendu besoin d'eau saine, n'a pas forcément besoin d'eau potable.

À travers cette démarche et cet accompagnement avec les subventions que propose la communauté urbaine, c'est aussi toute cette vision du territoire et de son développement durable à travers l'accès à l'eau qui est traitée.

Deuxième chose. Je voudrais saluer, comme l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur cette question, la qualité du travail mené avec la Chambre d'agriculture et le partenariat avec la Chambre d'agriculture. Il est vrai que les élus peuvent avoir de bonnes intentions, avoir remarqué un besoin sur leur territoire, mais s'ils ne travaillent pas avec les professionnels et leurs représentants, ceux qui vivent au quotidien ces questions-là, on n'arrive pas forcément à des règlements d'intervention adaptés. Et là, l'engagement à la fois des agriculteurs et de notre territoire et de la Chambre d'agriculture a été total. Il se poursuivra puisque la Chambre s'est



proposée, sur l'accompagnement des dossiers techniques, voire même leur mutualisation, pour que nous allions, comme l'a souhaité le Président, vite sur ces questions.

Et puis, enfin, pour abonder ce que disait notre Président tout à l'heure entre le monde rural et le monde urbain, je crois que nous en avons une très belle illustration ici puisque les 200 000 € que nous proposerons d'inscrire au budget 2020, c'est l'équivalent des 200 000 € à l'aide à l'immobilier d'entreprise. Nous avons notre industrie dont nous sommes fiers, mais nous avons aussi un poids économique, avec bien entendu des hommes et de femme derrière et puis des paysages, nous avons un poids économique avec l'agriculture sur notre territoire communautaire.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter en complément.

**M. le Président.** - Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant que je mette aux voix ? Non, il n'y en a pas. Je pense que le vote n'offrira pas de surprise.

Avant de mettre aux voix, je voudrais encore une fois vous remercier pour le travail que vous avez fait collectivement, tous ceux qui ont travaillé, agriculteurs, Chambre d'agriculture, élus, techniciens à la communauté, maires. Je pense que le résultat est un résultat probant, qu'il faut mettre en œuvre maintenant, qu'il faudra bien entendu évaluer, comme toute politique que nous mettons en œuvre, que nous évaluons, et peut-être réajuster à l'avenir parce que cela a vocation à durer. Et ce que vous avez dit les uns et les autres va dans le sens de ce que vient de rappeler Évelyne, on est complémentaires. Le monde rural et le monde urbain sont complémentaires. Nous avons besoin de nos agriculteurs, nous en avons besoin. Ils font un travail extraordinaire, il faut les soutenir autant qu'on le peut.

Une précision que je n'ai pas apportée, c'est que ces aides vont bien entendu aux éleveurs, mais aussi à tout ce qui est maraîcher. On n'a pas voulu séparer parce qu'il y a aussi des pistes qui sont explorées pour le maraîchage en complémentarité avec ce qui existe aujourd'hui.

Je pense que c'est un bel exemple de ce qu'est ce territoire, à la fois sur son aspect urbain et à la fois sur son aspect rural, ce qui crée sa richesse et, cette richesse, c'est à nous de la maintenir et d'aider les agriculteurs parce qu'ils portent quelque chose d'important pour notre économie et ce qui touche à l'agriculture.

Je salue bien entendu les jeunes agriculteurs qui sont dans la salle en les remerciant de leur présence. Nous serons bien entendu toujours attentifs à leurs difficultés.

Voilà, mes chers collègues.

Je mets donc aux voix la première délibération « alimentation en eau des exploitations agricoles », donc une aide aux investissements. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le règlement de fonds de concours pour les communes, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Adopter, merci.

L'accès aux plans d'eau communautaires, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Adopté.

Et enfin, les compteurs verts, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Maintenant, nous attendons les premiers dossiers qui vont sans doute arriver sans tarder. Je compte bien entendu sur les maires ruraux qui vont maintenant porter la bonne parole et inciter les agriculteurs à nous solliciter.

### ***Alimentation en eau des exploitations agricoles - Aide aux investissements - Adoption du règlement d'intervention***

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le règlement d'intervention d'aides pour le soutien des exploitations agricoles à l'investissement matériel en lien avec la ressource en eau joint en annexe,*

- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'application de ce dit règlement.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **Alimentation en eau des exploitations agricoles - Règlement de fonds de concours - Approbation**

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le règlement de fonds de concours contribuant à alimenter en eau les exploitations agricoles.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **Alimentation en eau des exploitations agricoles - Autorisation de signature des conventions d'accès aux plans d'eau communautaires**

*Le conseil décide :*

- *D'approuver l'accès des agriculteurs aux plans d'eau communautaires précités afin qu'ils puissent y prélever l'eau dont ils ont besoin pour leurs exploitations,*
- *D'approuver les termes des conventions d'accès et de prélèvement à intervenir avec les agriculteurs concernés,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions précitées.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **Alimentation en eau des exploitations agricoles - Participation financière à la mise en œuvre de compteurs "verts" par les professionnels**

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le dispositif de participation financière à la mise en place de comptage différencié dit « vert » tel que décrit ci-avant,*
- *De fixer à 40 % le montant de l'aide accordée aux exploitants agricoles sur la base de la facture dûment acquittée,*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget eau concernée.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **5. Montchanin - ZA Henri-Paul Schneider - Vente de terrains, terrains bâtis et voiries au Groupe CAYON et régularisation foncière**

**M. le Président.**- Nous passons maintenant à d'autres sujets mais qui touchent toujours au développement économique, avec la vente de terrains au Groupe Cayon.  
Olivier PERRET.

**M. PERRET.**- Merci Président. Il s'agit ici de vendre au Groupe Cayon implanté sur la zone Henri Paul à Montchanin un certain nombre de terrains, voiries et bâtiments industriels d'une surface totale de 8 500 m<sup>2</sup> pour que cette société puisse se développer. Le prix de vente qui vous est proposé est de 241 605 € hors taxes auxquels il conviendra de défalquer une indemnité

forfaitaire de 15 000 € du fait d'un certain nombre de servitudes à mettre en œuvre liées au réseau d'eau potable, au réseau d'eaux usées, au réseau d'eaux pluviales et à la fibre optique.

Étant entendu que le Groupe Cayon souhaite aller vite dans l'acquisition, ils ont d'ores et déjà adressé une lettre d'engagement pour formaliser l'accord et se dispenser ainsi d'un compromis de vente.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Des demandes complémentaires ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Qui est contre ?  
C'est adopté.

*Le conseil décide :*

- *De vendre à la CIVAD, dont le siège social est situé cité Henri Paul, 71210 MONTCHANIN, représenté par Monsieur Jean-Paul CAYON, Président Directeur Général, un tènement immobilier d'une superficie totale approximative de 8 500 m<sup>2</sup> sis ZA Henri-Paul Schneider à Montchanin (71210) composé de :*

- *Section AO n° 6 pour 3 558 m<sup>2</sup> : bâtiment anciennement à usage industriel, comprenant un rez-de-chaussée et 2 plateaux ouverts en étage ; superficie utile 2 300 m<sup>2</sup> ;*
- *Section AO 1 pour partie pour environ 1 520 m<sup>2</sup> : bâtiment anciennement à usage de bureaux, comprenant un rez-de-chaussée et un étage : superficie utile 656 m<sup>2</sup> ;*
- *Section AO 1 pour partie :*
  - *Terrain d'environ 1 250 m<sup>2</sup> situé rue François Bourdon ;*
  - *Bande de terrain non aménagé d'environ 310 m<sup>2</sup> ;*
- *Section AO n° 19 pour 546 m<sup>2</sup> : bande de terrain non aménagé ;*
- *Section AO n° 7 pour 273 m<sup>2</sup> : terrain en nature de voirie ;*
- *Section AO n° 9 pour 312 m<sup>2</sup> : terrain en nature de voirie ;*
- *Voirie non cadastrée pour environ 659 m<sup>2</sup> : parties Place de la Fonderie ;*

- *De créer les servitudes suivantes sur la commune de MONTCHANIN, zone Henri-Paul :*

<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>
AO	Délaissés de voirie Place de la Fonderie	Servitude pour le réseau <b>d'eau potable</b> ;
AO	1 (entrée du site)	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm ;
AO	1 (le long de la rue François Bourdon)	Servitude pour le réseau de la <b>fibre optique</b> .
AO	5	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibre optique</b> .
AO	6	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ;
AO	7	Servitude pour le réseau <b>d'eau potable</b> ; Servitude pour le réseau de la <b>fibre optique</b> .
AO	Délaissés de voirie entre la parcelle n°7 et la n°9	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation de refoulement en PVC, diam. 70 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibre optique</b> .

AO	9	Servitude pour le réseau de la <b> fibre optique</b> .
AO	13	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b> fibre optique</b> .
AO	23 (Rue Henri-Paul Schneider)	Servitude pour le réseau d' <b>eau potable</b> ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ;

- De fixer le prix total de cette vente à la somme de 241 605 € HT ;
- De fixer le montant de l'indemnité globale et forfaitaire des servitudes à 15 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Me THOMAS CROLLET, notaire à Chagny, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2020 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26.

Observations : Adoption à l'unanimité.

## 6. Nuclear Valley - SCGI - Attribution d'une subvention dans le cadre du projet FUI COMPO

**M. le Président.**- Nuclear Valley, subvention à une entreprise qui est une véritable petite pépite et qui travaille dans ce domaine-là, je veux parler de l'entreprise SCGI, une attribution de subvention.

Olivier PERRET.

**M. PERRET.**- Oui, effectivement, la société SCGI qui est une vieille entreprise, malgré tout, de la communauté urbaine, installée sur Le Breuil, mais qui avance avec son temps et qui est membre du Nuclear Valley, notre ex-Pôle Nucléaire Bourgogne. Dans le cadre de cette adhésion, la société SCGI souhaite participer au projet COMPO (conception pour la métallurgie des poudres de conteneurs innovants).

Dans le cadre de ce projet qui a été labellisé par le Fonds unique interministériel, la société SCGI est éligible à une subvention globale pour un montant de 75 269,38 €. 25 % seront financés par le FUI et le reste du financement, à savoir les 56 452,04 €, seraient financés à hauteur de 50 % par la Région Bourgogne et 50 % par la communauté urbaine.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'une part, de par les spécificités des interventions de chacune des intercommunalités, chacun des organismes publics, de solliciter de la part de la Région Bourgogne une convention d'autorisation pour permettre à la communauté urbaine de financer le projet de SCGI. Ensuite, vous avez une deuxième convention à intervenir entre la société SCGI et la communauté urbaine pour le financement à hauteur de 28 226,02 €.

**M. le Président.**- Merci. Pierre-Etienne GRAFFARD.

**M. GRAFFARD.**- Merci Monsieur le Président. Juste une petite précision. Le rapport commence par « Nuclear Valley » et on pourrait croire qu'en votant cette subvention, cette entreprise sur un projet innovant, etc., les retards de Flamanville m'ont fait changer complètement mon point de vue sur la question. Il n'en est rien. Par contre, approuver la subvention à cette entreprise qui innove, il n'y a pas de souci, bien évidemment, j'en suis très content.

D'ailleurs, on ne comprend pas pourquoi le rapport commence par « Nuclear Valley » puisqu'en fait c'est la Région, c'est l'entreprise et nous. Mais qu'il n'y ait surtout pas de confusion dans votre esprit. Merci.

**M. le Président.**- C'était pour tester votre sagacité, Monsieur le Conseiller. Et bien entendu, vous le votez de manière tout à fait détendue.

**M. PERRET.**- Si je peux me permettre, ce n'est pas tout à fait anodin que ce soit dans le cadre du Nuclear Valley car, sinon, ce projet n'aurait pas été labellisé par le FUI et il n'y aurait pas eu toutes les conséquences derrière.

**M. le Président.**- Il ne faut pas en rajouter, sinon il ne va pas le voter !

**M. PERRET.**- On est bien d'accord que c'est un projet dont les développements futurs vont au-delà de la seule industrie nucléaire, nous en sommes bien d'accord.

**M. GRAFFARD.**- L'intitulé du rapport et son contenu ne précisent pas toutes ces choses.

**M. le Président.**- Il y a une autre prise de parole, Monsieur GISCLON.

**M. GISCLON.**- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, je vais peut-être froisser un peu mon collègue Pierre-Etienne GRAFFARD.

Comme vous le savez sans doute, j'ai fait partie, lorsque j'étais directeur de l'IUT, des neuf membres fondateurs du PNB qui s'appelle aujourd'hui Nuclear Valley. J'ai toujours soutenu, nous avons toujours soutenu les actions car elles allaient dans le sens du développement de la qualité des produits, en particulier de ceux liés au nucléaire et donc à la sécurité qui en découle. Cette assemblée a d'ailleurs voté régulièrement un soutien financier.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités pour une subvention liée au développement de la métallurgie des poudres qui est et sera dans de nombreux secteurs. L'innovation est un des moyens importants pour conserver une notoriété dans les domaines de l'industrie. Il faut le favoriser.

Je rappelle aussi, comme il est mentionné dans la délibération et vous l'avez cité un peu au début, Monsieur le Président, que notre territoire est impliqué dans la métallurgie des poudres à travers Excalibure qui fait partie des axes d'activité soutenus et pilotés, au moins financièrement, par l'agence Ecosphère.

Enfin, ce soutien financier s'adresse à une entreprise de notre territoire qui a toujours su se tourner vers l'innovation. C'est un atout supplémentaire.

Il est clair, Monsieur le Président, chers collègues, que nous voterons cette subvention avec enthousiasme. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur GISCLON, pour votre intervention.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté permettant à la CUCM de soutenir le projet COMPO en complément de la Région,*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté Urbaine et la société SCGI pour le projet COMPO ;*

- *D'approuver Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'attribuer une subvention d'un montant de 28 226,02 € à la société SCGI ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget alloué.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **7. NOVIUM - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application**

**M. le Président.**- Une subvention à NOVIUM dans le cadre de notre règlement d'intervention.

Olivier PERRET.

**M. PERRET.**- C'est effectivement une question récurrente, Évelyne COUILLEROT y faisait écho tout à l'heure par rapport à notre règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise.

Il vous est proposé ici de soutenir le projet d'investissement de la société NOVIUM qui est une PME de 54 salariés installée sur la commune de Saint-Vallier, qui a un projet immobilier qui consiste en la construction de surfaces de bureaux et locaux sociaux en R+1 pour une surface de 390 m<sup>2</sup> avec possibilité d'extension.

Le montant de l'investissement est relativement conséquent puisqu'il s'élève à 816 756 €. Dans ce cadre, la société NOVIUM peut bénéficier du plafond maximum qu'autorise notre règlement d'intervention, à savoir une subvention à hauteur de 100 000 €.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € à la société NOVIUM pour mener à bien son projet d'extension.

**M. le Président.**- Merci. On connaît bien la société.

Jean-Claude LAGRANGE.

**M. LAGRANGE.**- Je voulais faire un point sur cette question de l'immobilier d'entreprise. On a parlé de l'ADN de ce territoire, de nos choix politiques notamment en soutien de l'économie, de nos TPE et de nos PME. Il se trouve que, dans une autre assemblée, j'ai cette responsabilité du développement économique et on a toujours dit qu'on allait soutenir les EPCI sur une compétence qui est la leur – il faut toujours le rappeler. C'est d'abord l'EPCI qui est compétent en matière d'immobilier, mais la Région a toujours dit qu'elle allait accompagner.

À partir de là, il s'est passé plusieurs choses. Aujourd'hui, sur les 100 et quelques EPCI, une bonne partie a contractualisé, sauf qu'ils ne l'ont pas tous fait à la hauteur de ce que la communauté a pu faire. Et quand on dit qu'il y a parfois des discours en tribune disant : « Je soutiens l'économie et l'emploi », qu'on y met 500 € ou 1 000 € et que la Région met 100 000 €, le discours n'est pas forcément cohérent avec le financement.

Depuis le début, la communauté met 100 000 €, la Région met la même chose, ce qui veut dire que là, c'est un vrai soutien pour les entreprises. Donc quand on parlait des choix politiques et des choix stratégiques, je pense qu'Olivier l'a rappelé, les différents dossiers qu'on a pu passer ont bien montré – et je pense qu'on continuera – qu'on soutenait ces entreprises qui se développent. Parce que là il s'agit d'une entreprise qui s'agrandit et qui est porteuse, en plus, d'un cluster.

Et je pense que là, puisqu'on a eu des débats politiques entre nous, c'est faire de la politique, c'est dire : « On soutient nos entreprises », mais on le fait réellement.

**M. le Président.**- Ce sont des vrais choix. Merci. D'autres ? Non.

Je mets aux voix ce soutien à l'investissement pour NOVIUM.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Adopté. Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la convention d'application entre la SAS NOVIUM et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la société NOVIUM ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **8. Montceau-les-Mines - 2 rue Darcy - Vente de terrain à la SCI POLITI**

**M. le Président.**- On continue. Encore du soutien au développement économique, avec une autre société, la SCI POLITI.  
Toujours Olivier PERRET.

**M. PERRET.**- C'est une plus petite opération. Il s'agit simplement de céder à la SCI POLITI un terrain d'une surface de 261 m<sup>2</sup> qui se trouve devant son siège, qui lui permettra de créer un chemin d'accès à un parking.

Il vous est proposé de céder ce terrain à hauteur de 8 €/m<sup>2</sup>, soit un montant de 2 088 €, prix qui a été négocié et accepté par Monsieur POLITI.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Qui est contre ?  
Adopté. Merci.

*Le conseil décide :*

- *De céder à la SCI POLITI Investissements, représentée par Monsieur Lionel POLITI, dont le siège social est 2 rue Darcy, 71300 Montceau-les-Mines, une parcelle de terrain sise rue Darcy à Montceau-les-Mines, d'une superficie de 261 m<sup>2</sup>, à prendre sur la section CK (numéro en cours d'attribution par l'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral établi par un géomètre-expert) ;*
- *De fixer le prix à 8 € le mètre carré, soit un prix total de cette cession à la somme de 2 088 € ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2020 - Nature 775 – Fonction 90 – 26.*

*Observations : Étant précisé que Cyrille POLITI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.*

## **9. Filière AES - Centre universitaire Condorcet - Attribution de subvention - Convention d'objectifs - Autorisation de signature**

**M. le Président.**- Enfin, soutien à la filière AES. J'en ai parlé tout à l'heure dans le cadre du DOB, mais Jérémy PINTO va nous proposer la délibération.

**M. PINTO.**- Merci Monsieur le Président. Vous avez effectivement été nombreux à en parler, pas tous.

Il s'agit de présenter la délibération. Je suis très heureux de vous présenter cette délibération puisque, vous le savez, la communauté urbaine a conclu un partenariat avec l'université de Bourgogne en 2017 qui porte sur les modalités de soutien à la filière AES sur le site universitaire.

Il s'agit, à travers cette délibération, de proposer le versement de cette somme de 100 000 € pour contribuer à la prise en charge des coûts globaux de cette filière AES.

Je me permets d'apporter quelques précisions à l'occasion de la présentation de ce rapport. Je crois que nous avons fait le bon choix de nous engager auprès de ces étudiants. Les chiffres en témoignent. Cette année, à l'occasion de cette rentrée de septembre 2019, c'était un bond de 23 % d'inscriptions dans cette filière. Plus globalement, sur les trois dernières années, c'est un bond de 40 % d'inscription dans cette filière.

On nous a dit, et cela a été rappelé ici même, dans cette enceinte, qu'on ne faisait pas forcément les bons choix. Je crois que ces chiffres témoignent au contraire, me semble-t-il, de l'accompagnement des étudiants sur ce territoire, en particulier de nos jeunes ici. Les acteurs du campus ne manquent d'ailleurs pas de le rappeler systématiquement. C'est d'ailleurs tellement vrai qu'ils sont en train d'étudier actuellement la capacité d'accueil qu'ils souhaitent relever sur le site universitaire de Condorcet pour pouvoir accueillir encore davantage d'étudiants puisqu'aujourd'hui, à travers ces chiffres, ils sont au maximum de leur capacité d'accueil. Je crois donc que cela nous offre aussi des perspectives de développement pour cette filière dans les années à venir, qui sont intéressantes.

Cette rentrée, c'est plus de 1 700 étudiants sur notre territoire. C'est un chiffre record qui témoigne bien de notre activité, de notre attractivité.

J'en profite aussi pour donner deux autres nouvelles complémentaires. Tout d'abord, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé tout à l'heure, il y a effectivement la confirmation de l'ouverture du département de l'ESIREM. On en a parlé à plusieurs reprises, mais cela a été confirmé par la commission des titres d'ingénieur, le 12 novembre dernier, qui devait valider officiellement. Cela a été le cas. Pour la première fois, la promotion a démarré. J'ai ici la petite plaquette de l'ESIREM qui a été distribuée sur le forum de Studyrama, le week-end dernier, qui m'a-t-on dit, a connu un succès très important puisque beaucoup d'étudiants se sont montrés très intéressés. Je pense donc que cela ouvre des perspectives qui, là aussi, sont très intéressantes.

Et puis une autre nouvelle que je souhaitais donner, mais vous avez certainement été nombreux à le voir dans la presse, c'est que nos étudiants nous ont ramené quelques titres, le week-end dernier, de champion du monde en sport universitaire, trois titres de champion du monde en hand masculin, en rugby féminin et en natation. Deux podiums de deuxième place. Deux podiums de troisième place.

En plus de l'attractivité de nos filières, il y a aussi une vraie vie étudiante que je souhaitais relever et qui me paraît être la traduction d'un campus dynamique d'un territoire qui attire. Et quand on dit qu'on n'a pas de vision, je crois que là, on voit bien, à travers les rapports de développement économique, qu'on agit à la fois sur les plus jeunes, sur l'attractivité universitaire et puis sur les autres secteurs de l'économie, l'agriculture, l'industrie. Je crois que tout cela va bien ensemble et c'est bien la traduction d'un territoire qui attire et qui va de l'avant.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des prises de parole, des questions ? Monsieur LANDRE.

**M. LANDRE.**- Je vais reprendre la parole sur ce sujet. Je suis ravi de ce que vous venez de dire parce que, voyez-vous, j'ai lu le week-end dernier, sur mon temps libre « Repères et références statistiques » édité par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. J'ai donc regardé un petit peu quelles étaient les dynamiques universitaires dans ce pays et pas uniquement sur le territoire. La filière AES offre aujourd'hui 45 % de poursuite d'études à



l'issue de la licence 1. C'est le plus mauvais score toutes filières confondues en France. 40 % de non-réinscriptions après la L1, idem. C'est une filière qui délivre le plus petit nombre de diplômes, à moins de 1 000 masters l'année dernière. Le nombre d'inscriptions pour la dernière rentrée en France a été de 6 300 ; baisse de 35 % depuis 2014. Là, c'est pour les chiffres et la dynamique de la filière.

Il y a aujourd'hui un débat dans l'université française qui vise à imaginer la suppression de la filière AES parce qu'elle est prise - tout le monde le comprendra - en étau entre les filières Droit, les filières Economie et le développement des filières de Sciences politiques.

Moi, ce qui m'intéresse, ce n'est pas qu'on dise qu'on propose des formations et c'est formidable et, maintenant, toutes les formations. Vous avez parlé plusieurs fois, au cours des années précédentes, de démocratisation de l'enseignement supérieur, d'égalité des chances, vous avez utilisé ces termes-là. Mais il faut regarder ce qu'il y a derrière l'égalité des chances.

L'égalité des chances, ce n'est pas proposer des formations que tout le monde ferme. Ce n'est pas envoyer - les chiffres le montrent - les bacheliers les plus précaires, en l'occurrence les bacheliers technologiques et professionnels qui s'inscrivent massivement dans cette filière - à l'abattoir et ce n'est pas envoyer des élèves d'un territoire, sous prétexte qu'ils n'appartiennent pas à une grande métropole, dans des formations qui sont des formations délaissées aujourd'hui.

J'aurais donc préféré, lorsque vous avez proposé pour la première fois cette subvention, en 2017, que le soutien à la filière AES pour une durée de 6 ans s'accompagne d'une vision d'avenir qui prenne en compte les dynamiques universitaires. Je pense que c'est le cas, par exemple, sur l'ESIREM que vous venez de citer.

Je n'ai pas vu, dans les plans que vous nous avez proposés, mais il y a peut-être des projets secrets que les conseillers communautaires découvriront au dernier moment, sur le secteur Droit Lettres, que vous ayez proposé le développement d'autres filières.

Je veux bien qu'on imagine que la CUCM est une espèce d'île perdue au milieu de l'océan où on ne se préoccupe jamais de ce qui se passe ailleurs, mais je pense qu'il est important de rappeler la réalité de ce qu'est la filière AES aujourd'hui. J'en ai discuté en fin de semaine avec des parents d'élèves, du moins des parents d'étudiants et des étudiants en filière AES au Creusot. Ils sont contents de la façon dont ils sont encadrés sur le Campus. Ce n'est pas ce qui est mis en cause. Simplement, ils savent qu'au-delà de la licence 2, ils devront partir et il y a, parmi ces étudiants, des étudiants qui étaient de bons, voire de très bons bacheliers et pour lesquels aucune question se pose et d'autres qui sont allés en AES parce que c'était la seule formation qui semblait leur correspondre et qui était proposée ici. Peut-être que ceux-là, en ne quittant pas le territoire, ou en n'ayant pas d'autres formations proposées, ont laissé passer une partie de leurs chances post-bac.

Je pense donc que quand on parle de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'égalité des chances, il faut vraiment proposer l'égalité des chances, c'est-à-dire proposer à un territoire comme le nôtre, qui n'est pas un territoire avec un grand centre universitaire, qui est un territoire avec plus de difficultés sociales que les territoires accueillant les grandes universités, des formations qui s'inscrivent dans les dynamiques universitaires nationales et qui permettent aux étudiants qui s'y inscrivent d'avoir des formations diplômantes.

Bien sûr, vous pourrez toujours nous dire que c'est un engagement fort de la communauté, mais je pense que cet engagement, et je vous y engage parce que je crois que la convention doit encore durer 3 ans, cet engagement doit s'accompagner d'urgence de la réflexion sur le développement d'autres formations et d'un dialogue avec l'université de Bourgogne qui aille sur le développement de ces formations-là. Sans quoi, cela aura été 6 ans qui n'auront servi, en termes de réflexion sur l'offre universitaire sur le territoire, à rien.

Nous avons eu ces débats les années précédentes sur l'opportunité ou pas et l'intérêt de la filière AES. Je crois que les chiffres que je viens de donner, qui correspondent à une réalité nationale, il était bon de les rappeler ce soir parce que le territoire communautaire, lorsqu'il traite de l'enseignement supérieur, il traite avant tout d'élèves actuels et d'étudiants potentiels et, ces étudiants, nous devons tous les amener vers la réussite.

**M. le Président.** - J'ai une demande de prise de parole de Jean-Marc FRIZOT.

**M. FRIZOT.** - Merci Monsieur le Président. C'est assez rare que je prenne la parole, mais je trouve que Monsieur LANDRE, aujourd'hui, a accumulé... je ne sais pas comment le dire, des

contre-vérités. Je prends donc la parole. L'AES, j'y reviendrai, mais c'est un peu la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Je voudrais déjà dire que voter contre le réaménagement de la dette me paraît complètement surprenant, du moins même pas surprenant, cela me paraît une bêtise. Je le dis très franchement. Contre le réaménagement de la dette ! C'est anecdotique.

Deuxièmement, voter contre les chemins ruraux. Moi, je laisse les maires qui ont des chemins ruraux... et moi, j'ai été maire rural avant d'être premier adjoint à Blanzay, je sais ce que c'est. Mais ce n'est pas là-dessus que je voudrais m'exprimer.

La première chose qui m'a fait bondir, c'est en voyant que Monsieur LANDRE est complètement à côté de la plaque sur le problème des finances des collectivités locales. Il se trouve que je viens de passer trois jours au congrès des maires, avec x réunions et que ce n'est absolument pas la tonalité que j'ai entendue. Parce que Monsieur LANDRE a dit que pendant les 6 années à venir, les finances allaient être complètement bouleversées. Franchement, ce n'est pas ce qui a été dit.

Monsieur LANDRE, révisez, regardez, prenez le bilan du congrès des maires et vous verrez que ce n'est pas du tout cela, au contraire. Ce qui a été dit, c'est une demande de stabilité et j'ai entendu le Président de la République. Je n'ai pas pu entendre le Premier Ministre parce qu'il a fallu revenir pour le conseil communautaire, en tout cas, ce n'est absolument ce qui a été dit.

Mais ce n'est pas ce qui motive mon intervention qui n'était pas du tout préparée. C'est la licence AES. Je n'ai pas une grande connaissance de l'université, mais moi, je peux vous dire, Monsieur LANDRE, que si vous avez des gens qui ont une licence AES, franchement, dites-leur qu'il y a du boulot. Dites-leur qu'il y a du boulot et notamment en milieu rural. Mais je pense que vous ne devez pas bien connaître le milieu rural, Monsieur LANDRE. J'espère que vous connaissez au moins la ville du Creusot. Parce qu'on est tous en demande et là, je parle avec ma casquette - que je n'ai pas indiquée - de président du centre de gestion de la fonction publique territoriale et il se trouve, Monsieur LANDRE, que je suis aussi administrateur national des centres de gestion et que je côtoie tous les collègues des départements de France, notamment les départements ruraux. On est tous en demande de fonctionnaires territoriaux, notamment de fonctionnaires territoriaux dans le domaine administratif. Tous les maires qui sont là le savent bien car, toutes les semaines, même plusieurs fois par semaine, j'ai des demandes de maires ruraux qui ont absolument besoin de secrétaires de mairie en milieu rural.

Aujourd'hui, ce métier est un métier qui demande au moins un bac + 2, bac + 3, parfois bac + 5. Je pourrais vous citer des gens qui ont bac + 5 et qui sont aujourd'hui secrétaires de mairie dans des villes moyennes. Il y a une forte demande et je pense qu'il y a de l'avenir pour des filières type AES. Parce qu'une secrétaire de mairie, elle ne va pas venir de Sciences Po, elle ne va pas venir de Droit, elle a besoin d'un petit peu tout cela, de connaître le droit, de connaître différentes choses. Les praticiens qui sont là, les territoriaux qui sont là le savent bien, on a besoin de gens qualifiés. Et moi, je pense que la filière AES est au contraire très intéressante.

Je fais une proposition au président de la communauté. Je souhaiterais que l'on se rapproche justement de la licence AES du Creusot, mais même de Dijon, cela peut aller au-delà, avec les centres de gestion, parce qu'il me semble qu'il y a une synergie à creuser.

Voilà ce que je tenais à dire, mais je redis que je ne pensais pas prendre la parole, mais devant autant d'inepties, j'ai été obligé de le faire.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Jérémy PINTO.

**M. PINTO.**- Je souhaite à mon tour apporter quelques compléments parce qu'il me semble que le discours auquel on vient d'assister est complètement déconnecté du terrain. On peut citer des chiffres nationaux, effectivement. Je vous ai donné, dans ma présentation, les éléments d'attractivité du campus, ici, avec des inscriptions qui sont très nettement au-dessus. On peut considérer que ce n'est pas de l'attractivité, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, c'est une manière de poursuite d'études de nos jeunes qui est tout à fait intéressante.

On a compris qu'avec vous, nous n'aurions pas eu AES. Nous, on a fait le choix inverse, au contraire, de la maintenir. Donc avec vous, cela n'aurait pas été le cas, mais on ne sait pas non plus ce qu'on aurait eu avec vous. Je relève donc aussi vos contradictions là-dessus.

Votre démonstration tient sur deux chiffres, vous dites tout d'abord que cela ne fonctionne pas car il n'y a pas de poursuite, il y a moins de 1 000 masters. Pour rejoindre les propos de Jean-

Marc FRIZOT à l'instant, sachez que pour trouver des métiers, des professions, il ne s'agit pas non plus d'être uniquement au niveau master. En l'occurrence, dans les collectivités territoriales et sur un certain nombre de métiers, un niveau licence est parfaitement suffisant. Vous ne pouvez donc pas mesurer la réussite de cette formation uniquement sur les masters. C'est le premier point que vous prenez.

L'autre que vous citez, c'est la question de la réussite à la sortie de L1 où vous faites le constat qu'elle est relativement basse. Mais malheureusement, ai-je envie de dire, c'est le système universitaire français qui est fait de cette façon où le niveau de licence est proche de 50 % de réussite. Donc, effectivement, il n'y a lieu de s'en satisfaire pour personne et pour aucune filière, bien entendu, mais, après, c'est une question qui est parfaitement structurelle de l'offre de formation universitaire en France et qui n'est pas propre uniquement à AES.

Il me semble donc que, sur les deux indicateurs que vous avez avancés, ils ne sont pas du tout illustratifs de la réussite AES.

En tout cas, ce qui me semble important, c'est de revenir au terrain et à ce qui se passe au Creusot. Il y a de l'attractivité, je l'ai dit. Il y a un taux de réussite qui est aussi plus important à la fois au Creusot par rapport à Dijon, mais aussi par rapport à sa moyenne nationale. On avait cité, il y a quelques mois ici même, le taux de réussite. C'était sur une autre formation, c'était sur celle de STAPS, en indiquant qu'elle était bien plus élevée au Creusot que sur d'autres campus. C'est vrai pour AES aussi. Pourquoi ? Parce qu'il y a un niveau d'encadrement en proximité qui permet de mieux accompagner les étudiants à la réussite. C'est vrai pour AES et tant mieux. Donc il faut aussi s'en tenir à cela. Et aussi parce qu'on s'inscrit dans des stratégies nationales du développement universitaire, que les stratégies, si la filière AES doit être amenée à évoluer, on s'y inscrira bien entendu aussi dans ce cadre-là.

On constate qu'il y a d'autres données qui sont importantes, des grandes tendances sur l'explosion du Droit, par exemple, sur l'explosion d'autres filières qui ne sont pas forcément, pour autant, des sorties en réussite. Je veux dire que la montée mécanique du nombre d'étudiants ne signifie pas pour autant la réussite au bout de la sortie.

En tout cas, on s'inscrit bien entendu dans cette stratégie universitaire nationale, mais je crois qu'ici, nous avons des atouts parce qu'il y a plus de réussite qu'ailleurs, parce qu'il y a davantage de proximité, parce qu'il y a des infrastructures de qualité, parce qu'il y a un taux d'encadrement et des encadrants qui sont très investis. Et aussi parce que nous sommes dans un dialogue - vous l'évoquiez - avec l'université de Bourgogne qui est fructueux. Cela a été possible grâce à la filière AES, cela a été possible à travers la création de ce département de l'ESIREM.

Vous dites qu'on n'a pas de vision mais qu'il y a l'ESIREM. Oui, il y a l'ESIREM. On avance donc bien sur nos deux jambes, on avance bien sur un panel d'offres de formation qui s'adressent à l'ensemble des jeunes et on continue de le faire bien entendu sur d'autres filières, on continue à être dans le dialogue avec l'université de Bourgogne et vous savez que le développement des filières sur les sites territoriaux, ce n'est pas la collectivité, ce n'est pas la communauté urbaine qui les décrète. Tout cela se fait dans un dialogue constructif avec l'université de Bourgogne et dans un territoire qui est en évolution à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté où, là aussi, les dynamiques universitaires ont été bousculées, notamment à travers UBFC qui est aussi une donnée nouvelle.

Vous dites qu'on est un petit campus. Je ne suis pas d'accord. Je considère que nous sommes un grand campus, c'est le quatrième de la région Bourgogne-Franche-Comté. On est un grand campus par son excellence, parce qu'il permet d'être sur des sorties en réussite, il est branché, connecté aux réalités économiques du territoire et nous souhaitons continuer à le développer et à le développer aujourd'hui avec les formations qui sont celles que nous connaissons et aussi, demain, avec des nouvelles. L'ESIREM en est une démonstration et nous continuons bien entendu à travailler pour d'autres formations.

**M. le Président.**- Laëtizia MARTINEZ et Sébastien GANE.

**Mme MARTINEZ.**- Merci Monsieur le Président. Je voudrais rebondir, non pas sur le raisonnement qu'a tenu Monsieur LANDRE, qui a été complètement déconstruit par les deux interventions précédentes, mais plutôt sur ce qui sortait en creux de cette intervention. Excusez-moi, Monsieur, mais quel mépris ai-je ressenti pour les étudiants d'AES dans votre intervention. Ces étudiants et étudiantes, ainsi que les professeurs, seront ravis de savoir qu'au travers de cette

formation, ils vont à l'abattoir puisque ce sont là vos termes. Je suis profondément choquée de la considération que vous avez pour cette formation qui – Jean-Marc FRIZOT l'a très bien rappelé – contribue à former des étudiants qui, demain, trouveront des emplois, qui sont attendus sur l'ensemble de nos territoires. Certes, ce ne seront pas nécessairement tous des bac + 5, Jérémy PINTO l'a rappelé. Mais je crois que la diversité que nous avons sur notre territoire permet à chacun et à chacune d'y trouver sa place et c'est le plus important.

L'antenne délocalisée, la démocratisation sur laquelle nous sommes engagés en faveur de l'enseignement supérieur est un de nos marqueurs politiques forts, c'est un engagement que nous portons depuis longtemps et, concrètement, cela permet aujourd'hui à des jeunes de pouvoir juste aller à l'université parce que, financièrement, ils ne seraient pas en capacité d'assumer les frais des premières années à Dijon ou dans un autre centre universitaire. C'est 2 ans, c'est très bien, c'est un levier formidable pour qu'ils puissent continuer et moi, je suis extrêmement fière de ce qui se passe sur ce campus mais, encore une fois, vraiment choquée par vos propos.

**M. le Président.**- Sébastien GANE.

**M. GANE.**- Chers collègues, je rejoins complètement les propos de Laëtitia. On peut effectivement juger que cette filière AES ne rencontre pas le succès escompté. De là à la dévaloriser... surtout que j'ai du mal à comprendre le raisonnement. On nous dit que, comme cette filière ne vaut rien, il vaut mieux ne pas la soutenir pour qu'elle ferme au Creusot, ce qui encouragera les étudiants à aller tenter leur chance ailleurs. Pour avoir suivi l'inscription universitaire de mon fils l'année dernière et l'usine à gaz qu'est Parcoursup, je peux vous dire que c'est un petit peu plus compliqué que cela.

La deuxième chose qu'il faut tout de même intégrer, c'est que le système universitaire français permet des passerelles entre les différentes filières. Et si vous discutez avec des jeunes qui sont en Terminale cette année, qui vont passer le bac et qui devront s'inscrire, vous constaterez tout de même qu'un grand nombre d'entre eux – et les professeurs qui sont dans cette salle ne me contrediront pas – ignorent complètement ce qu'ils ont envie de faire demain. Il faut donc sortir de cette logique de filière. L'approche de l'université, c'est d'abord d'ouvrir les portes du savoir, de la connaissance, de la prise de recul sur un certain nombre de choses, ce qui fait qu'à la fin de la première année, en AES ou ailleurs, Sciences-Eco, Droit, vous pouvez prendre n'importe quelle filière, des étudiants se réorientent tout naturellement.

Pour finir, je reprends ma casquette de Président d'AGIRE pour vous dire qu'il n'y a rien de pire, pour un jeune bachelier, que de ne pas trouver de solution d'orientation parce que cela veut dire que c'est une année de perdue, une année de galères, souvent une année de précarité et encore plus de difficultés pour espérer pouvoir raccrocher un parcours de formation.

Pour toutes ces raisons, on a raison de soutenir cette filière AES au Creusot. J'espère que les étudiants et les parents qui financent les coûteuses études prendront bonne note du vote de l'opposition ce soir.

**M. le Président.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Allez-y, Monsieur LANDRE.

**M. LANDRE.**- Après quatre interventions pour me répondre, je suis tout de même bien obligé d'en dire un mot.

*(Propos hors micro - inaudibles)*

**M. le Président.**- Allez-y.

**M. LANDRE.**- Il y a une bonne ambiance !

Simplement, pour vous préciser parce que je suis très surpris, dans cette assemblée, car on nous parle, conseil après conseil, de rapports, de commissions, de conseils, on nous explique combien ils sont importants et combien il faut les écouter et lorsqu'il y a des rapports issus du ministère de l'Enseignement supérieur dont les conclusions ne vous conviennent pas, là, tout d'un coup, il faut s'en détacher. Il y a donc tout de même un rapport à la réalité qui me semble un petit peu compliqué dans les rangs de la majorité ce soir.

Je n'ai pas toute l'expérience de Jean-Marc FRIZOT et surtout pas toutes ses casquettes, je me garderai donc de lui répondre parce qu'il m'expliquera à nouveau que je multiplie les inepties et les bêtises. Moi, je voulais simplement remettre en perspective ce qu'est l'évolution, la dynamique nationale de la filière AES et – comme cela a été dit les années précédentes - la force du campus du Creusot, c'est que la réussite en première année, entre la première et la deuxième année, est plus importante qu'ailleurs parce qu'il y a un encadrement certainement plus en proximité. Et bien appuyons-nous sur cette force, allons en dialogue avec l'université de Bourgogne pour proposer, dans le secteur du Droit et des Lettres, d'autres formations aux étudiants du bassin. C'est tout ce que je dis depuis le début.

Je ne vous dis pas qu'il faut décapiter la filière AES. Il se trouve que la filière AES, aujourd'hui, est en perte de vitesse en France. Je vous dis simplement qu'aujourd'hui, nous avons des atouts sur ce campus, donc utilisons-les enfin.

Et puis entendons-nous tout de même sur le sens des mots. Quand Jérémy PINTO nous dit que nous sommes un grand campus, non, nous avons un campus avec des atouts, mais il ne faut pas raconter n'importe quoi. Nous ne sommes pas, ni à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et encore moins à l'échelle nationale, un grand campus. Je crois qu'en matière d'enseignement supérieur, mais comme sur bien d'autres sujets, il faut savoir regarder la situation avec lucidité. Moi, je serais très heureux que les étudiants, en AES, cette année et les années précédentes, réussissent, mais ce qui me rendrait encore plus heureux, c'est qu'un maximum d'étudiants inscrits en études au Creusot réussissent leurs études, des études diplômantes, et trouvent un emploi derrière.

Aujourd'hui, je crois que c'est en développant aussi d'autres formations que nous réussirons à le faire et pas simplement en nous accrochant à l'idée que nous sommes les meilleurs, qu'il ne faut rien changer et en faisant, dès qu'on se permet de recontextualiser la situation du campus du Creusot, de la moraline comme je n'en avais pas entendu depuis bien longtemps.

**M. le Président.** - Je vais mettre un terme à ce débat, sachant qu'il a le mérite au moins d'exister. Je vais juste dire qu'encore une fois, cela a été un choix politique de soutenir AES contre l'avis de l'opposition communautaire car il n'y aurait plus d'AES. Il n'y en aurait plus.

Moi, ce que je peux vous dire, c'est que j'ai reçu des témoignages, à la fois d'étudiants, à la fois de parents d'étudiants pour remercier la communauté en disant que, de toute façon, s'il n'y avait pas eu AES, les études, c'était terminé pour leur fils ou leur fille.

Un sondage paru hier, sur le plan national, Monsieur LANDRE, démontre, dit qu'un foyer sur deux n'a pas les moyens de payer un logement étudiant à ses enfants. Je vous demande de l'intégrer.

Ensuite, on nous conseille, une fois de plus, de dialoguer avec l'université. Mais je vais tomber de ma chaise ! Je vais tomber de ma chaise ! Mais qu'est-ce qu'on fait, depuis des années, si ce n'est travailler avec l'université sur le développement du campus qui, je le rappelle, si ce n'est pas un grand campus, est tout de même la deuxième antenne universitaire de Bourgogne ? Ce n'est tout de même pas anodin. D'accord ? Ce n'est pas rien.

Mais bien sûr qu'on discute, bien sûr qu'on travaille avec l'université. Comment a-t-on obtenu l'ouverture d'un département d'ingénieur sur la communauté si ce n'est en travaillant au plus étroit avec l'université ? Je veux donc bien qu'on nous conseille d'aller voir à Lyon, à Paris, mais nous, on travaille surtout sur le territoire. Nous, ce qui nous importe, c'est le territoire. De temps en temps, bien entendu, on en rencontre d'autres, mais nous, c'est d'abord le territoire qui nous intéresse, ce sont les étudiants qui sont ici, qui ont des difficultés. Cela a d'ailleurs été rappelé. Parce que je voulais intervenir sur ce sujet-là, mais cela a été parfaitement dit.

Il y a beaucoup de jeunes que nous recrutons aujourd'hui, dans nos collectivités, qui viennent d'AES parce que c'est la meilleure filière pour préparer les concours administratifs et ça, c'est démontré. Si, Monsieur, c'est démontré.

On peut donc toujours critiquer et cela revient au propos que je tenais tout à l'heure, c'est toujours regarder le côté négatif des choses quoi que l'on fasse. Quoi que l'on fasse. C'est regarder le côté négatif quoi que l'on fasse, quelle que soit la décision. On peut très bien dire que c'est très bien d'avoir maintenu AES parce qu'il y a des étudiants qui n'ont pas les moyens. Cela leur donne au moins des possibilités, ils peuvent au moins préparer des concours, ils peuvent au moins se donner le temps de la réflexion, voire même de trouver un emploi qui peut leur permettre ensuite d'aller continuer leurs études ailleurs, en Droit ou que sais-je. Et d'ajouter derrière que cela ne

suffit pas, qu'il faut peut-être essayer d'avancer un petit peu plus loin sur la complétude du cycle, sur : « il faut travailler avec d'autres universités pour essayer de trouver des complémentarités ». Là, le discours s'entend. Mais ce n'est pas ce que vous dites. Non, ce n'est pas ce que vous dites. Ce n'est pas ce que vous avez dit le jour où nous avons décidé de maintenir la filière AES. Vous avez dit ce que Laëtitia MARTINEZ a relevé tout à l'heure et qui avait une connotation, c'est, en clair : les jeunes qui font AES vont de toute façon dans le mur, ce n'est donc pas la peine de maintenir une filière sous perfusion. Voilà ce qui a été dit. Même si je schématise, c'était cela. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez aujourd'hui, c'était comme cela.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

En plus, vous votez pour ! C'est tout de même assez étrange. Si là, il n'y a pas de la contradiction... En tout cas, il n'y a pas de courage, ça s'est sûr.

Pardon ?

**Mme FRIZOT.**- On a le droit de s'interroger sur l'avenir de la filière.

**M. le Président.**- Maintenant, je vous demande de voter. Interrogez-vous, mais votez ou ne votez pas. Mais par rapport à ce que je viens d'entendre de l'opposition communautaire, il faut avoir une certaine cohérence. Voilà, ayez de la cohérence.

C'est donc voté à l'unanimité, très bien ! On a été convaincant. Nous avons été très convaincant.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de la convention 2020 à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € attribuée à l'Université de Bourgogne pour l'année 2020 ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits correspondants.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **10. Fonds d'aide au commerce rural - Ciry-le-Noble - Création commerce Multiservices - Attribution d'une subvention**

## **11. Fonds d'aide au commerce rural - Saint-Eusèbe - Boulangerie LACASSAGNE - Attribution d'une subvention**

**M. le Président.**- On passe maintenant au fonds d'aide au commerce rural, avec deux délibérations. Je vais demander à notre collègue, Alain BALLOT, de présenter les deux et après je soumets aux voix.

**M. BALLOT.**- Merci Monsieur le Président. J'espère que je vais être aussi convaincant que vous avec la présentation de mes deux délibérations.

La première concerne la commune de Ciry-le-Noble, propriétaire de l'ancien restaurant situé rue Benoit Lagrost, qui souhaite créer un commerce multiservices au sein de sa commune.

Le coût total de ce projet s'élève à 151 661 €. Je vous fais grâce des centimes.

Ce commerce multiservices permettra aux habitants de Ciry-le-Noble d'avoir un service de proximité.

Conformément aux dispositions de notre règlement, le groupe de travail s'est réuni le 22 octobre dernier afin d'examiner la demande de la commune de Ciry-le-Noble.

Vous avez le tableau de financement qui vous est annexé.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € à la commune de Ciry-le-Noble, d'en délibérer et d'autoriser le Président à signer les documents.

Je continue, Monsieur le Président.

Là, je vais me faire tout petit parce qu'il s'agit de la commune de Saint-Eusèbe.

Lors de cette même réunion du 22 octobre, la commission a examiné une demande de la boulangerie de Saint-Eusèbe, la boulangerie LACASSAGNE, qui souhaite réhabiliter son local. Cette réhabilitation porte sur la rénovation de la façade et l'acquisition de matériels.

Le coût s'élève à 34 627 € HT.

La boulangerie LACASSAGNE peut prétendre à une subvention de 6 925 € que je demande à cette assemblée de valider.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, pas de demande d'intervention.

Je mets la première aux voix, donc sur Ciry, création d'un commerce multiservice.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Sur Saint-Eusèbe, une boulangerie, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Adopté.

#### **Fonds d'aide au commerce rural - Ciry-le-Noble - Création commerce Multiservices - Attribution d'une subvention**

*Le conseil décide :*

- *D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 20 000,00 € à la commune de Ciry-le-Noble pour la réalisation des aménagements d'un commerce multiservices ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 article 2042 94.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

#### **Fonds d'aide au commerce rural - Saint-Eusèbe - Boulangerie LACASSAGNE - Attribution d'une subvention**

*Le conseil décide :*

- *D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 6 925,00 € à la boulangerie LACASSAGNE pour la réhabilitation de son local commercial ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 article 2042 94.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la CUCM pour l'année 2018

**M. le Président.**- Nous passons au chapitre suivant, le développement durable avec le rapport sur la situation en matière de développement durable que va nous présenter Jean-François JAUNET très rapidement puisque nous avons déjà eu un chapitre complet.

**M. JAUNET.**- C'est un sujet important, je ne vais donc peut-être pas être aussi rapide que cela. Mais je me réjouis, Monsieur le Président, chers collègues...

**M. le Président.**- J'aurai essayé !

**M. JAUNET.**- Je me réjouis d'avoir vu qu'aujourd'hui, en ouverture, on a eu une présentation en lien avec le développement durable par Daniel SAUNIER, Président du CDD, et que je vais quasiment clôturer les débats avec une autre présentation mais celle-ci qui est propre aux actions de la communauté urbaine, donc sur cette question.

La communauté urbaine a fait le choix de recalculer son rapport de développement durable sur l'année n-1 comme le sont également les rapports de délégations des services publics et son rapport d'activité. Cela a pour objectifs de mettre en cohérence les bilans et les actions présentées, de disposer d'indicateurs sur une année pleine, mais également de se caler sur le rythme des services.

Ce rapport 2019 est donc un rapport de transition, puisqu'il présente de nouveau la situation 2018 en matière de développement durable.

Sur le diaporama, vous avez les quatre parties qui vont être présentées rapidement.

Ce rapport se veut plus graphique dans le suivi des indicateurs. Il propose également un état des lieux des actions en pratique dans la collectivité et pose les bases d'un référentiel, avec pour objectif de donner de la lisibilité à la démarche globale de la collectivité en matière de développement durable et d'en suivre l'évolution.

Afin de suivre la progression de la communauté urbaine dans cette dynamique d'écoresponsabilité, il est proposé de structurer un référentiel basé sur les indicateurs de suivi liés au fonctionnement interne aux services de la population et aussi au suivi des politiques territoriales.

Ce référentiel sera le résultat d'un travail de co-construction mené avec les différents services de la collectivité en deux temps.

La première phase, vous l'avez sur le diaporama, consiste à repérer les indicateurs. La deuxième est sur une réflexion partagée avec les services.

Le référentiel sera mis en place progressivement, en s'appuyant sur des chiffres postérieurs à l'année 2017, après l'extension de la communauté à 34 communes afin de suivre des données comparables. Des indicateurs de suivi sont proposés dans ce rapport pour certaines thématiques. Certains d'entre eux sont donnés à titre indicatif mais ne sont pas encore chiffrés.

Ce référentiel permettra notamment de se poser la question de la performance de chaque thématique au regard des trois piliers du développement durable : environnement, économie et / ou social.

Cette démarche, s'inspirant des « administrations exemplaires », devra permettre à chaque service de se situer dans la démarche collective et de suivre l'évolution des pratiques durables.

Ce processus collaboratif pourra s'accompagner d'une sensibilisation spécifique des agents de la collectivité : lettre interne, création d'un lieu d'échange et de partage sur l'intranet, ... afin de renforcer l'effet d'exemplarité.

Enfin, l'enjeu pour la communauté urbaine est de fédérer toutes les actions et réflexions pour créer une véritable culture collective du développement durable.

Vous avez sur ce schéma, qui ressemble à des anneaux olympiques, les cinq finalités du développement durable et où se situent les actions communautaires dans ce diagramme.

Nous avons ensuite les services à la population. L'accueil du public est un des piliers de la démarche de rapprochement avec l'utilisateur engagé par la communauté urbaine depuis quelques années. Cette démarche était basée sur le regroupement des accueils physiques monRézo et



C.mon.O dans les boutiques pour permettre une meilleure lisibilité des points d'entrée de la communauté urbaine, de mutualiser le service et d'harmoniser les pratiques. L'accueil téléphonique a été externalisé début 2018, en prévoyant la mise en place d'une démarche d'évaluation et de suivi.

Vous avez différents indicateurs dans la diapo qui vous est présentée.

Les boutiques connaissent une fréquentation croissante avec plus d'une centaine de visites chaque semaine pour traiter des sujets concernant l'eau et l'assainissement. Les usagers en difficulté peuvent y trouver un suivi personnalisé. Ainsi, 652 échéanciers de paiement ont pu être mis en œuvre, 96 aides obtenues au titre du Fonds Solidarité Logement et 89 dégrèvements accordés suite à une surconsommation d'eau ponctuelle.

Ce nouveau dispositif d'accueil semble apprécié de la population du fait de la qualité des rapports et des actions menées, du respect des délais et de l'accompagnement et des conseils dont elle peut bénéficier.

Après un an de fonctionnement, le dispositif d'accueil des usagers mis en place a permis d'augmenter la visibilité de la collectivité par le public et d'améliorer la qualité du service rendu.

Quelques exemples vous sont présentés sur les différentes thématiques.

Sur les politiques territoriales, la présentation des différents contrats selon deux approches différentes a pour objectif de faire ressortir leur cohérence et leur impact sur le territoire.

Vous avez une approche territorialisée qui montre les aires opérationnelles des contrats. Si l'ensemble du territoire est éligible à la majorité des contrats, à l'exception du contrat de ville, dans les faits, certains financements s'appliquent davantage aux aires urbaines du fait des thématiques qu'ils portent.

L'approche par thématiques met en relation les domaines d'interventions des contrats avec les trois axes du projet de territoire : développement économique, cohésion sociale et territoriale, renouvellement urbain résidentiel et amélioration du cadre de vie.

Deux contrats sont en lien avec le développement urbain / rural, le contrat de ruralité et le programme Leader, et trois avec le développement urbain durable : le contrat métropolitain, le programme Feder et le contrat de ville.

Certains contrats fonctionnent par appels à projets ou programmation annuelle et d'autres sur une liste de projets ou de programmes définis en amont.

Les dispositifs présentés s'adressent à différents publics et peuvent être mobilisés par la CUCM, les communes, les organismes publics ou parapublics et/ou les porteurs de projet privés.

Certains d'entre eux permettent également de donner un effet levier en imposant des cofinancements publics.

S'adressant à différents types de porteurs de projets sur des thématiques variées et couvrant l'ensemble du territoire, les contrats sont donc des outils de cohésion territoriale.

Analyse de la démarche « développement durable de la collectivité ».

La relecture du PADD au regard des cinq finalités du développement durable et des politiques menées par la communauté urbaine apporte les premières bases d'un diagnostic, démarche préalable à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable.

Nous connaissons depuis quelques années une crise écologique qui se conjugue à la crise économique et sociale. Celle-ci nous rappelle que notre mode de consommation de développement n'est pas durable pour les générations futures, mais qu'il est également de plus en plus inéquitable pour les générations actuelles. Il apparaît donc nécessaire de franchir un nouveau cap en opérant progressivement une transition écologique permettant de changer d'échelle en dépassant le stade de la prise de conscience des initiatives pionnières et des premières mesures sectorielles pour aller vers une mise en mouvement coordonnée de l'ensemble des acteurs de la société et secteurs de l'économie.

La transition écologique correspond à une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble et qui va au-delà d'un simple verdissement de notre modèle de société actuel.

Le PLUi de la communauté urbaine du Creusot Montceau constitue un des leviers d'action qui permettra d'assurer cette transition en planifiant les espaces de développement, en protégeant les ressources indispensables et en organisant progressivement un nouveau modèle plus adapté. Cette transition écologique doit constituer le préalable à tout aménagement sur le territoire, un filtre d'appréhension des choix de développement sur le moyen et long terme. Elle se base à la fois sur la projection durable des ressources et du patrimoine, mais également sur leur valorisation qui

constitue une richesse aussi bien sur le plan économique que sur le plan du bien-vivre qui est infini de nos sociétés.

Vous avez ici un autre diagramme avec des anneaux équivalents aux anneaux olympiques, qui permet de voir tout ce qui est fait sur la collectivité.

En croisant cette fois avec les orientations du PADD et les compétences et politiques communautaires, quelques actions qui sont engagées pour 2019, que ce soit sur l'énergie-climat par le PCAET, les fonctionnements internes, la mise en accessibilité notamment du réseau de transport et sur le développement du numérique.

Pour conclure, à l'heure où l'impact climatique des choix passés ne fait plus de doute pour personne, l'urgence à disposer d'outils fiables pour mesurer nos progrès s'impose. Les élus, les acteurs économiques, les citoyens bien informés seront plus à même d'opérer des choix salutaires pour tous et à long terme, permettant de lutter contre le repli sur soi, principal frein aux changements nécessaires.

Avant de procéder au vote par rapport à cette prise de connaissance du rapport de développement durable de la collectivité, je terminerai par cette citation de Winston Churchill : "Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge".

**M. le Président.**- Merci. Belle citation ! Est-ce qu'il y a éventuellement des remarques sur le rapport tel qu'il a été présenté ? Là, on doit éventuellement échanger, si on a des choses à dire, sinon on prendra acte de ce rapport. Non ? Pas de prise de parole ? Très bien.

Tout le monde est d'accord pour prendre acte, comme stipulé : « Prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2018 présenté préalablement aux débats sur le projet de budget,*
- *De le transmettre au préfet du département de Saône-et-Loire.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## **2. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2018/2019**

### **3. Gestion des déchets - CITEO - Contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) Signature d'un avenant**

### **4. Gestion des déchets - Signature d'un contrat avec l'éco organisme Eco-mobilier pour la période 2018-2023**

### **5. Evacuation, valorisation de déchets et mise en centre d'enfouissement technique des produits non valorisables provenant des 5 déchèteries de la CUCM - Lots 1 à 10 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert**

### **6. Création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince)**

**M. le Président.**- Nous allons bientôt conclure puisque nous avons, sur le chapitre développement durable, d'autres délibérations : rapport annuel d'activités, gestion des déchets avec deux délibérations, l'évacuation / valorisation des déchets également, création du syndicat mixte des bassins-versants. Voilà pour les délibérations de ce chapitre.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?  
C'est adopté. Je vous remercie.

### **Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2018/2019**

Le conseil prend acte du rapport d'activité du Conseil de Développement Durable pour l'année 2018 - 2019.

Observations : Adoption à l'unanimité.

### **Gestion des déchets - CITEO - Contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) - Signature d'un avenant**

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de l'avenant au contrat pour l'action et la performance à intervenir avec CITEO,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat pour l'action et la performance,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de reprise à venir lors de la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Observations : Adoption à l'unanimité.

### **Gestion des déchets - Signature d'un contrat avec l'éco organisme Eco-mobilier pour la période 2018-2023**

Le conseil décide :

- D'approuver les termes du contrat à intervenir avec l'éco-organisme Eco-mobilier
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat sur la plateforme extranet du site Eco-mobilier.

Observations : Adoption à l'unanimité.

### **Evacuation, valorisation de déchets et mise en centre d'enfouissement technique des produits non valorisables provenant des 5 déchèteries de la CUCM - Lots 1 à 10 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert**

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande suivants, à conclure avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres :

Lots	Attributaire	Montant minimum annuel HT
1	H. ROUGEOT (Pélichet TP) La Croix des Mâts 71450 - BLANZY	70 000,00
2	SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON	24 000,00
3	PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY	5 000,00

4	CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins – ZI 71210 - TORCY	100 000,00
5	BOURGOGNE Recyclage Travoisy – Ruffey-Les-Beaune BP – 50193 21205 – BEAUNE CEDEX	15 000,00
6	SUEZ OSIS Exploitation de Saône et Loire 72-74 rue de Nancy 71300 – MONTCEAU-LES-MINES	5 000,00
7	CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins – ZI 71210 - TORCY	180 000,00
8	PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY	5 000,00
9	EDIB 5, Boulevard de Beauregard 21600 - LONGVIC	50 000,00
10	SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON	15 000,00

- *D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

***Création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince)***

*Le conseil décide :*

- *D'annuler la délibération n°19SGADL0122 du 27 juin 2019 ;*
- *D'approuver la création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) en date du 01/01/2020 et l'adhésion de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines ;*
- *De transférer au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme l'exercice de la compétence GEMA telle que prévue à l'article L. 211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, et 8 ;*
- *D'approuver les statuts joints à la présente délibération ;*
- *De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté portant création du SMBVAS au 01/01/2020 une fois les conditions prévues au CGCT réunies.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

## VII – PROXIMITÉ

### **1. Travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM - Lots 1 à 3 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert**

### **2. Déplacements urbains - Avenant n° 9 au contrat de délégation du service public transport - Autorisation de signature**

**M. le Président.**- Dernier chapitre : proximité, avec deux rapports : travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la communauté, avec des lots à attribuer et, au niveau des déplacements urbains, l'avenant 9 au contrat de délégation.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

### **Travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM - Lots 1 à 3 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert**

*Le conseil décide :*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les trois accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum, à conclure avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres, l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE - Rue du Bois Clair – BP 90 - 71304 – MONTCEAU-LES-MINES ;*
- *D'imputer les dépenses correspondantes à la ligne budgétaire prévue à cet effet.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

### **Déplacements urbains - Avenant n°9 au contrat de délégation du service public transport - Autorisation de signature**

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes de l'avenant n°9 au contrat de délégation du service public de Transport de voyageurs de la communauté urbaine à intervenir avec Creusot Montceau Transports,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant joint en annexe.*

*Observations : Adoption à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Nous arrivons au terme de l'examen des délibérations. Il n'y a pas de questions diverses, mais j'apporte tout de même une réponse à Monsieur CATON. Je ne vous oublie pas, Monsieur CATON. Soyez attentif car la réponse va être complète !

Vous m'avez interrogé sur les refinancements et sur certains chiffres que vous n'avez pas forcément intégrés ou en tout cas difficiles à resituer, ce que je peux comprendre. Je redonne donc à la fois le contexte dans lequel cela s'est passé et comment cela s'est passé puisqu'il y a eu trois vagues successives, en fait. Une première vague en juin 2019, avec le refinancement de quatre emprunts avec des taux variables sur Euribor 3 mois et avec des taux respectifs de : 1,80, 1,98, 2,37 et 1,98. Soit un taux moyen de 2,03 représentant un capital restant dû de 3 741 666 €.

Ces quatre emprunts ont été refinancés par un emprunt à taux fixe pour un montant de 3 741 667 € au taux de 0,25 par an sur 8 ans. Une deuxième vague en septembre 2019. Là, avec quatre emprunts également à taux fixe, avec des taux à 4,39, 1,76, 3,35 et 1,76. Soit un taux moyen de 2,30 et un capital de 4 663 279 €. Cela a été refinancé par un emprunt à taux fixe pour un montant de 4 663 279 € à un taux de 0,10 par an sur 10 ans. La troisième vague a eu lieu en octobre, où l'opération consistait à refinancer le dernier emprunt qu'on dit structuré, que nous

avons. Cet emprunt portait sur le budget annexe assainissement. Un emprunt structuré qui était donc multiplicateur de taux pouvant aller jusqu'à cinq fois, comme on les a connus. Le taux était de 3,77 avec un capital de 4 395 831 €. Refinancement réalisé par un emprunt à taux fixe d'un montant de 5 350 831 € qui permet de couvrir le capital restant dû et l'indemnité du refinancement avec un taux fixe de 2 % sur 22 ans.

Je précise que, dans le compte rendu des décisions qui avaient été prises, il avait été mentionné un montant maximum de 5 625 831 €, ainsi les conditions ont été bien meilleures lors de la cotation en salle des marchés, ce qui nous a permis de recourir non pas à un emprunt de 5,6 millions, mais 5,3 millions, Monsieur CATON.

Voilà les précisions que vous souhaitiez avoir. Je pense que j'ai été complet ?

**M. CATON.**- Et j'ai compris.

**M. le Président.**- Bien, mais je n'en doutais pas. Je n'en doutais pas, Monsieur CATON.

Enfin, dernière chose pratique, ce sera la restitution des tablettes que vous allez devoir faire, que nous allons devoir faire puisque nous arrivons maintenant à la fin du mandat. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, je suis désolé, mais il y a des modalités de restitution des tablettes.

A la fin du conseil du mois de décembre, les membres du conseil de communauté devront restituer leur tablette, à l'exception des membres du bureau, puisqu'ils en auront encore besoin, des membres de la commission d'appel d'offres et puis les élus du Creusot et de Montceau. Ce n'est pas du favoritisme. Au Creusot, nous utilisons aussi Airs Délib, mais je crois qu'à Montceau, c'est un autre logiciel. Mais voilà, les dossiers sont dématérialisés aussi à Montceau, vous aurez donc besoin des tablettes pour continuer à faire vos conseils municipaux. Donc, les membres du bureau de la communauté restitueront leur tablette le 5 février 2020, les membres de la CAO à l'issue de la dernière CAO. Sachant qu'on ne connaît pas encore la date, donc on verra bien. Les élus de la ville du Creusot, au dernier conseil municipal. Les élus de la ville de Montceau, pareil, après le dernier conseil municipal.

Vous aurez un courrier - ne soyez pas surpris - que je vais vous envoyer qui va stipuler tout ce que je viens de dire, mais je tenais tout de même à vous en informer oralement puisqu'on va, pour le prochain mandat, changer de tablette également. Il faut donc relancer les choses, les mises à jour, etc.

Merci mes chers collègues. Je vous souhaite une bonne soirée et ceux qui souhaitent...  
Monsieur CATON, j'ai oublié un chiffre ?

**M. CATON.**- Non, pas du tout.

Sous quelle condition pourrait-on les garder moyennant financement ?

**M. le Président.**- Bonne question !

**M. CATON.**- Je pose toujours des bonnes questions !

**M. le Président.**- Oui, bien sûr. Mais on vous répondra. Je ne peux pas vous répondre comme cela mais il y aura peut-être des solutions. Je ne sais pas. On vous répondra, Monsieur CATON. Bonne soirée, merci.

- : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 04)*

**Le secrétaire de séance**  
M. Gilbert COULON

